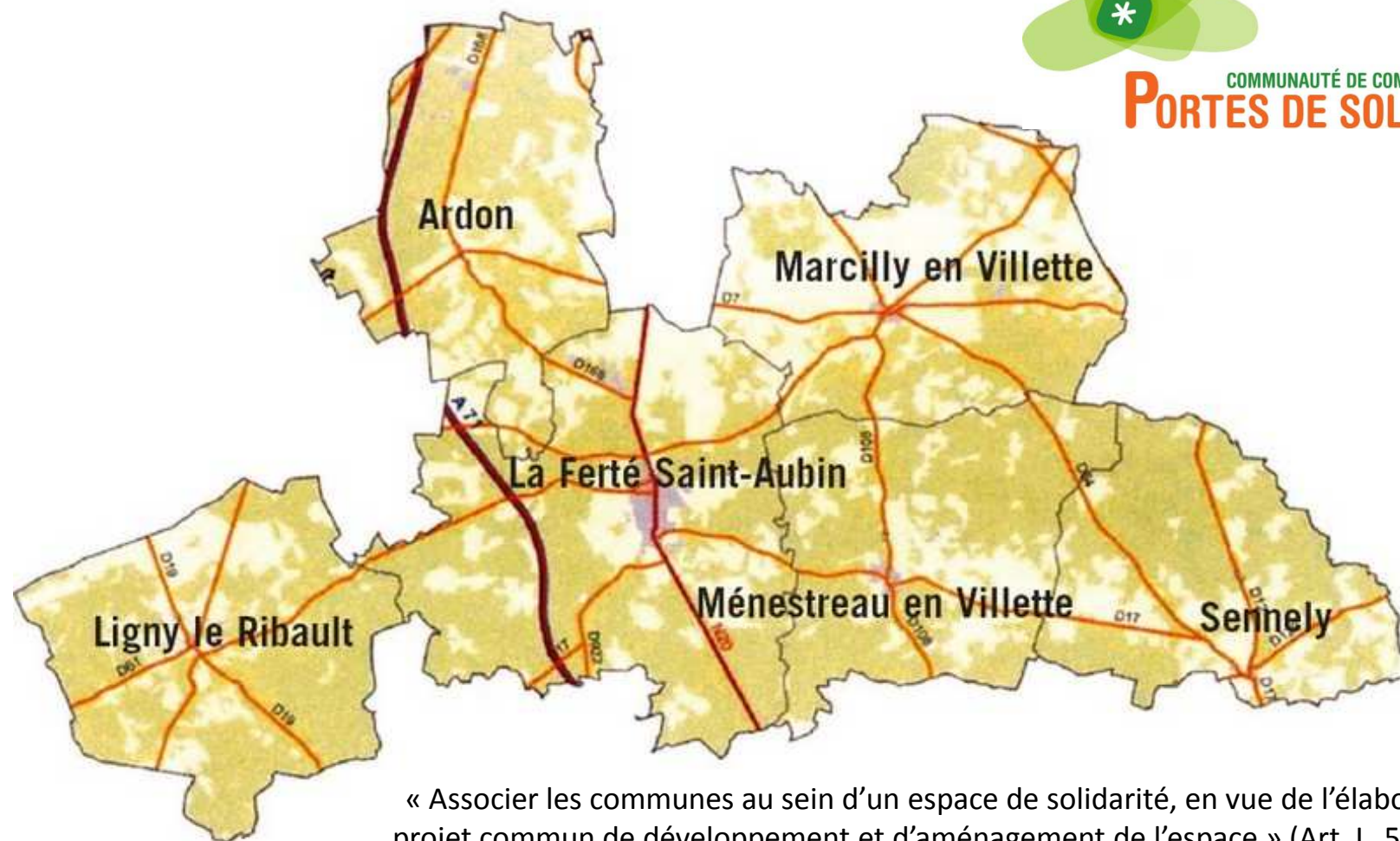


RAPPORT D'ACTIVITES 2015



« Associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » (Art. L. 5214-1 CGCT)

PREAMBULE

En retraçant les événements de l'année passée, le rapport d'activités est avant tout un document de communication, d'archives et de mémoire, permettant de faire le point sur la structure et ses engagements sur le territoire. Il est adressé, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre. Il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus.

On peut aussi rappeler que :

- le Président peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier
- les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la communauté.

Le présent rapport retrace ainsi les activités de notre Communauté de Communes, exercées durant l'année 2015. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Ce document a été élaboré par la Direction Générale de la Communauté de Communes, en coordination avec l'ensemble des agents œuvrant au développement de la structure communautaire.

MOT DU PRESIDENT

Notre Communauté de communes évolue et se structure progressivement !

Elle se nomme désormais Communauté de communes des Portes de Sologne depuis le 22 mai 2015. Ce changement de notre nom marque notre volonté d'affirmer l'identité de notre territoire solognot . Car s'il se situe au sud de l'Agglomération orléanaise, ses liens sont très forts avec les territoires de la Sologne. Nous avons ainsi pris clairement position cette année pour étudier un rapprochement vers la Communauté de communes de Cœur de Sologne, après avoir étendu de manière mesurée notre territoire en intégrant la commune de Jouy-le-Potier (prévu pour le 1^{er} janvier 2017), dans une logique claire de respect du bassin de vie.

Dans cet objectif, et pour répondre à nos propres besoins, nous avons créé un service d'instruction des autorisations du droit du sol qui travaillera pour nos communes membres mais aussi pour celles de Cœur de Sologne avec qui nous poursuivons nos mutualisations. Ce service , avec d'autres, a intégré le nouvel espace communautaire, dans la zone d'activité de la Chavannerie, qui contribue à donner une image dynamique de notre structure.

Notre communauté évolue tout en maintenant la grande qualité de ses services à la population, et nous devons saluer en cela le travail conjoint des élus et des agents. Ce rapport en est l'illustration.



SOMMAIRE

Présentation générale de la CC	page 4
Le Conseil Communautaire	page 5
Les Commissions permanentes	page 7
Le Bureau Communautaire	page 8
Le personnel au service de la CC	page 9
Finances	page 11
Développement économique	page 13
Aménagement de l'espace communautaire	page 23
Affaires sociales et logement	
Aire d'accueil des gens du voyage	page 24
Instructions et suivi RSA	page 26
Portage de repas	page 27
Enfance et affaires scolaires	
Petite enfance et RAM	page 29
Transports scolaires	page 31
Sports et loisirs	page 33
Environnement et cadre de vie	
Assainissement autonome (SPANC)	page 37
Déchets ménagers et gestion de l'eau	page 40
Instruction droit du sol	page 41
Tourisme	page 42
Communication et TIC	
Point Cyb	page 43
Sites Internet	page 44
Marchés publics passés	page 46

Présentation générale de la Communauté de communes

Le territoire :

- 6 communes
- Une superficie de 365 km²
- Densité (en habitants /km²) 37
- 13 694 habitants (INSEE 2011)
- 72 entreprises réparties dans 4 zones d'activité économique
- 6 573 logements (INSEE 2011)

Le Fonctionnement :

- Siège : Hôtel de ville de La Ferté Saint - Aubin
- 8 commissions ou groupes de travail
 - 8 membres du Bureau
 - 27 Conseillers communautaires
 - 65 Conseillers municipaux non délégués communautaires impliqués dans les commissions ou groupes de travail

Création et évolution statutaire :

Arrêté de création du 14 novembre 2006

Evolution des statuts par arrêtés préfectoraux du :

- 19 décembre 2008 : statuts précisés suite à définition intérêt communautaire
- 6 aout 2010 : SIG, NTIC, précisions sur le SPANC
- 11 janvier 2011 : bassin d'apprentissage
- 20 avril 2012 : prestation de services et participation SDIS
- 4 nov. 2014 : ~~BAF, Cinéma~~, redéfinition voiries, NTIC, gestion eau
- 22 mai 2015 : changement dénomination : CC des Portes de Sologne
- 29 juin 2015 : précision de l'intérêt communautaire de l'action éco.

Mises à disposition de locaux et de personnel :

- Le personnel de la ville de La Ferté Saint Aubin est partiellement mis à la disposition de la Communauté de communes, depuis une délibération du Conseil du 15 décembre 2006. Ce principe a été reconduit d'année en année.
- Locaux : la Communauté de Communes loue à la Ville de La Ferté Saint Aubin un local de 200 m² pour les services : développement économique, SPANC et ADS. Elle a par ailleurs bénéficié du transfert du bâtiment abritant l'Office de Tourisme ainsi que celui abritant l'association Parentale les Petits Loups, et enfin les bureaux des deux RAM à la MASS.

Les compétences au 31 décembre 2015 :

Obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire : SCoT, ZAC et SIG
- Actions de développement économique : Zones d'activité communautaires, aide technique entreprises et signalétique

Optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement : OM, entretien rivières et affluents, SPANC
- Politique du logement et cadre de vie : Aire d'accueil gens du voyage, PIG et OPAH, Petite enfance (RAM et Halte-garderies), point Cyb
- Equipements : Complexe aquatique

Facultatives :

- Social : Portage repas, accessibilité, RSA, soutien associations sociales
- Tourisme : Office et bureau du tourisme, étude sur hébergement
- Scolaire / 2nd degré : fournitures collège, organisation secondaire transports
- Prestations de services
- Prévention : participation SDIS



Le Conseil Communautaire

Les communes et la Communauté de communes ont délibéré en 2013 pour fixer d'un commun accord la répartition suivante des sièges de conseillers communautaires, conformément aux dispositions des lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT), et n°2012-1561 du 31 décembre 2012. Cette répartition a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2013. Le nombre de sièges de conseillers communautaires est fixé à 27, et réparti comme suit :

Communes	Populations au 1 ^{er} janvier 2013	Répartition des sièges
La Ferté Saint-Aubin	7 127	11
Marcilly	1 999	4
Ménestreau-en-Villette	1 467	3
Ligny-le-Ribault	1 305	3
Ardon	1 113	3
Sennely	651	3
Totaux	13 662	27

Il est précisé que la désignation des suppléants est désormais réservée aux communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil communautaire. Avec cette répartition fixée librement par les communes membres de la Communauté de communes, il n'y a plus de suppléants désignés.

Le Conseil Communautaire



Photographie prise à l'occasion du Conseil communautaire du 29 juin 2015

Activité des instances de la Communauté en 2015 – Administration générale :

- 8 Conseils Communautaires (10 en 2014)
- 101 délibérations passées (146 en 2014)
- 28 décisions du Président (30 en 2014)
- 8 réunions de bureau (10 en 2014)
- 11 réunions de commissions (30 en 2014)
- 2 413 courriers reçus (2 889 en 2014) et 96 courriers émis (135 en 2014)
- 28 Recueils des Actes administratifs
- 2 Registres délibérations, arrêtés, décisions

Les commissions permanentes

Dont 65 conseillers municipaux non communautaires

	Aménag. espace Dév. Éco : Mme de PÉLICHY	Affaires Sociales et Logement : Mme VATZ	Tourisme et culture : Mme LABBE	Enfance et affaires scolaires : Mme GABORIT	Environnement Cadre de Vie : M. NIEUVIARTS	Sports et loisirs : M. CHOUIN	Finances : M. NIEUVIARTS	Communication, NTIC : Mme CATOIRE
ARDON	Véronique FAUVE	Odile KOPP	Véronique FAUVE	Nathalie FROUX	Monique BILLOT	Anne REAU	Monique BILLOT	Elysabeth CATOIRE
ARDON	Guy LASNIER	Marylène URBANIAK	Guy LASNIER	Gaël VERRIER	Marc VILLAR	Jean-Claude DALLOT	Elysabeth CATOIRE	Anne REAU
LA FERTE	Constance de PÉLICHY	Stéphanie AUGENDRE	Nicole BOILEAU	Stéphanie HARS	Véronique DALLEAU	Chloé BORYSKO	Christophe BONNET	Constance de PÉLICHY
LA FERTE	Géraldine VINCENT	Stéphanie HARS	Constance de PÉLICHY	Stéphanie AUGENDRE MENARD	Nicole BOILEAU	Stéphane CHOUIN	Dominique THENAULT	Marion CHERRIER
LA FERTE	Véronique DALLEAU	Frédérique de LIGNIERES	Linda RAULT	Isabelle FIDALGO	Dominique THENAULT	Jean-Noël MOINE	Jean-François KARCZEWSKI	Stéphanie AUGENDRE MENARD
LA FERTE	Stéphane CHOUIN	Linda RAULT	Stéphanie HARS	Véronique DALLEAU	Christophe BONNET	Vincent CALVO	Sébastien DIFRANCESCHO	Nicole BOILEAU
LA FERTE	Christophe BONNET	Maryvonne PRUDHOMME	Dominique THENAULT	Vincent CALVO	Emmanuel THELLIEZ	Daniel GAUGAIN	Pierre LUQUET	Vincent CALVO
LA FERTE	Jean-Frédéric OUVRY	Manuela CHARTIER	Marc BRYNHOLE	Dominique DESSAGNES	Colette ROUSSEAU	Jacques DROUET	Thierry MONTALIEU	Manuela CHARTIER
LIGNY	Olivier GRUGIER	Claire MINIERE	Claire MINIERE	Dominique DRUPT	Claire MINIERE	Jérémy GLORIAN	Anne GABORIT	Diane NAUDIN
LIGNY	Jean-Marie THEFFO	Patricia SOULIER	Diane NAUDIN	Olivier GRUGIER	Eric FOUGERET	Olivier GRUGIER	Jean Marie THEFFO	Marc VALLICIONI
MARCILLY	Laurent DELORT	Monique GUYOT	Stéphanie CHARRON	Stéphanie CHARRON	Bernard GILBERT	Stéphanie CHARRON	Olivier CROUZET	Jocelyne BACHMANN
MARCILLY	Bernard GILBERT	Carole LANDRY	Monique GUYOT	Carole LANDRY	Hervé NIEUVIARTS	Virginie MARTIN	Hervé NIEUVIARTS	Monique GUYOT
MARCILLY	Patrick PILON	Sylvie POUPIN	Olivier CROUZET	Michel POUGET	Patrick PILON	Michel POUGET	Patrick PILON	Franck MACHTELINCK
MENESTREAU	Jean-Marc CADET	Marie-France PICHARD	Assma GELÉ	Marie-France PICHARD	Olivier DAVID	Eric LEMBO	Bertrand DAUDIN	Danielle BISSON
MENESTREAU	Bertrand DAUDIN	Marie-Annick VATZ	Lucie LECOLLOEC	Marie-Annick VATZ	Fabrice WEBER	Emmanuel PLASSON	Eric LEMBO	Fabrice WEBER
SENNELY	Pierre HENRY	Catherine RECLÉ	Marie-Laure LABBÉ	Muriel MARTIN	Jean-Jacques BOUQUIN	Jean-Marc PERRUCHÉ	Pierre HENRY	Martine ORLAND
SENNELY	Jean-Philippe MENAGER	Laure BERRUÉ	Muriel MARTIN	Jean-Marc PERRUCHÉ	Francis GARRIDO	Laurent LAMBERT	Philippe de DREUZY	Catherine RECLÉ 7

Le bureau Communautaire



Jean-Paul ROCHE
Adjoint ARDON
Président



Constance DE PÉLICHY
Maire La Ferté St Aubin
1^{ère} vice-présidente
aménagement de l'espace
et développement éco.



Hervé NIEUVIARTS
Maire Marcilly en Villette
2nd vice-président
Environnement, Cadre de
Vie, et Finances



Eric LEMBO
Maire Ménestreau en Villette
3^{ème} vice-président
Affaires sociales et logement



Anne GABORIT
Maire Ligny le Ribault
4^{ème} vice-présidente
Enfance et affaires scolaires



Elisabeth BLACHAIS -
CATOIRE
Maire d'Ardon
5^{ème} vice-présidente
Communication et NTIC



Pierre HENRY
Maire de Sennely
6^{ème} vice-président
Tourisme et Culture



Stéphane CHOUIN
Adjoint La Ferté St Aubin
7^{ème} vice-président
Sport et loisirs

Assistant aux réunions de bureau en tant que Vice-présidentes de commissions :



Marie-Laure LABBE
Adjointe à Sennely
Commission tourisme et
culture



Marie-Annick VATZ
Adjointe à Ménestreau
Commission affaires
sociales et logement

Personnel au service de la Communauté de communes

Pour assurer le fonctionnement de la structure communautaire, une équipe pluridisciplinaire œuvre quotidiennement pour faire aboutir les projets communautaires. Outre les 23 agents employés directement par la Communauté de Communes, une trentaine d'agents sont mis à disposition par la ville de La Ferté Saint Aubin pour une partie de leur temps de travail. Le lien entre les agents est assuré par la Direction Générale, commune, aux deux collectivités.

ORGANIGRAMME AU 31 / 12 / 2015

Services fonctionnels

Services techniques et Urbanisme (7,5 %)
Direction des services Thierry PASCAULT Romain CHENAULT (Dst adjoint)
Urbanisme Virginie LONGEVILLE
Secrétariat Sandra GANIER Nathalie PHILIPPOT Sylvie PELE

Cellule Hygiène et sécurité – handicap (10 %)
Resp. Cellule H&S Sandrine BYLOKOW
Agents prévention Alexandre LEGRAND Jérôme MERCIER Sébastien GARDE Michael BABEF
Secrétariat Sophie GORONFLOT

Président : Jean-Paul ROCHE
Direction Générale des Services (30 %)
DGS Vincent VANNIER
Assistants de Direction Valérie LEMAIRE Nadine PIERRE
Vaguemestre Romain CHAMBREAU

Finances, achats, Marchés publics et Informatique
Responsable & DGA Stella LALANDE (25%)
Finances compta. 25% Kevin BLONDEAU (Resp) Céline MONDON Maryse LUCAS
Marchés publics (25%) Malou NORE (resp.) Anita LANDRE
Informatique 20% Michael BABEF

Ressources humaines et hygiène
Responsable (20 %) Vacant Cat A
Ressources humaines 20% Sandrine BYLOKOW (adj.) Fabienne DOUCHET Paméla MONNIER
Entretien bâtiments (2 %) Sylvie JULIEN (Resp.) Agents d'entretien du service

Compétences exercées

SOCIAL
Action sociale, RSA Anne MENARD (CCAS Ifsa 70%)
Portage repas à domicile (25%) S..CHAUVEAU (R) Valérie METREAU
Direction et Accueil MASS (5 %) Florence BEGOUEN DEMAUX Delphine PINAULT Antonine AGEORGES

POLE PETITE ENFANCE
Responsable Pôle Elisabeth HOMASSEL
RAM Fixe LFSA : Caroline JAMIN
RAM Itinérant : Elisabeth HOMASSEL

SPORTS LOISIRS
Coordinateur 20% Bruno DELION Marie-L. MAHOT
Complexe P. HERY (resp.) W. LUCAS (Adj.) AS. COURATIER Alizée SOTTON Emilie MALBRUN C. LEBOSSET C. JACQUIN N. MAZZOLA L. DESBOIS L.CHABROL M. LAUGDALY I. MARTINAT S. MEUNIER N. EL MAKHLOUFI Saisonniers

SPORTS LOISIRS
Développement ECONOMIQUE Diane HORNAIN
SPANC / SIG Benoit DELOHEN
Instruction ADS V. LONGEVILLE (resp) Simon GAUDRY Morgane LOLIVE

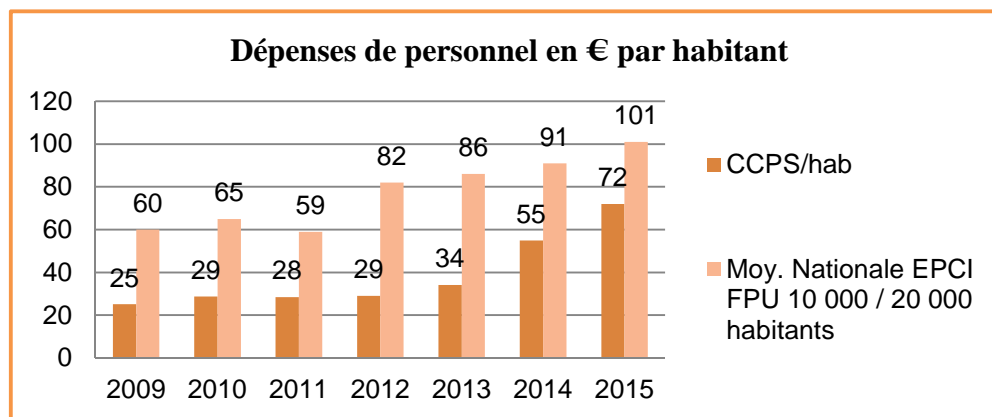
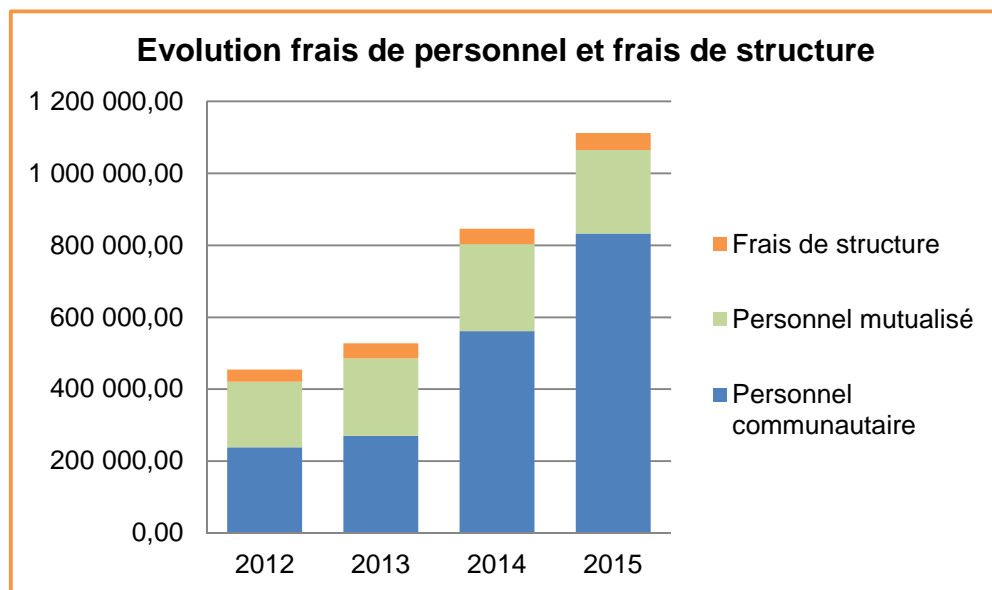
NTIC
Rémi PINTO

AFFAIRES SCOLAIRES
Resp. 2% Flavie BARODINE
Transports scolaires (2%) C. ROUSSEAU P. MACIAS
Surveillants collège Trois agents x 10 heures semaine sur 36 semaines

TOURISME
ML TOURNAYE (OTSI 100 %)

Gestion des ressources humaines

Au 31 décembre 2015, les effectifs au service de la Communauté de communes représentent à peu près 31,5 équivalents temps plein (ETP), répartis entre le personnel mutualisé (7) et le personnel communautaire (24,5), la proportion entre les deux a fortement évolué en 2014 avec le recrutement du personnel du complexe, puis en 2015 la création du service d'instruction des autorisations d'urbanisme :



Les pourcentages de mise à disposition ont été réévalués en mars 2013 (avenant n°1), en juin 2013 (avenant n°2) et en décembre 2013 (avenant n°3) et décembre 2014 (avenant n°4) pour tenir compte des évolutions d'organisation. Les pourcentages de mutualisation appliqués en 2015 sont les suivants :

Services mis à disposition	Taux 2015
Secrétariat général	30,00%
Service Finances	25,00%
Achats, Marchés Publics	25,00%
Service informatique	20,00%
Service des Affaires Scolaires	2,00%
Direction des Sports	20,00%
DSTU	7,50%
Service RH	20,00%
Service Entretien	2,00%
Secrétariat MASS	5%
Portage repas à domicile	25%
Cellule hygiène et sécurité	10%
Restauration scolaire (forfait)	6 068,40 €

Finances

Présentation du compte administratif 2015

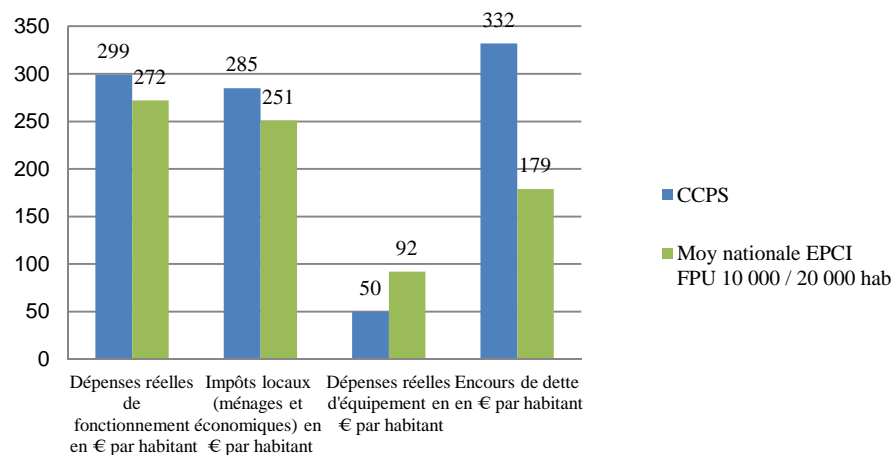
Résultat de clôture 2015 budget principal

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 276 915,77 €	- 145 406,23 €	- 422 322,00 €
Fonctionnement	293 095,93 €	145 078,23 €	438 174,16 €
TOTAL	16 180,16 €	- 328,00 €	15 852,16 €

Ressources disponibles 2015

Ressources brutes	7 326 371 €
Dont Fiscalité OM	1 369 509 €
Dont Fiscalité reversée (attributions de compensation)	2 409 347 €
Ressources nettes	3 547 515 €
Autofinancement	145 078 €
Allocation des ressources hors coûts OM couverts par TEOM	3 402 437 €

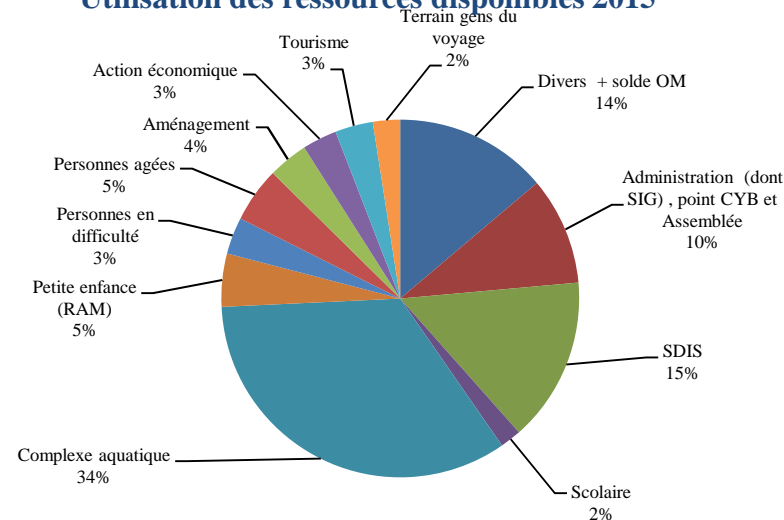
Ratios - CA 2015 budget principal



Faits marquants en 2015 – dépenses de fonctionnement :

- Progression continue du FPIC qui s'élève à **156 326 €** (pour mémoire : 117 433 € en 2014), soit + 33% ;
- Contribution au SDIS : + 3,4% ;
- Montée en puissance des dépenses de fonctionnement du complexe aquatique (année pleine) ;
- Valorisation nouveau service instruction droit des sols : 49 746 €

Utilisation des ressources disponibles 2015



Faits marquants en 2015 – dépenses d'investissement :

- Complexe aquatique : chaudière (91 263 €), travaux de remise en état suite sinistre (131 637 €), couverture thermique (52 920 €), travaux de construction (marchés publics non soldés) pour 232 237 €
- Aménagement étage CTM (mobiliers + matériels informatique) : 24 002 €
- Aménagement voirie zone industrielle Marcilly : 83 665 €

Résultats de clôture 2015 budgets annexes

SPANC

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	7 143,51 €	638,97 €	7 782,48 €
Fonctionnement	29 876,93 €	- 5 086,14 €	24 790,79 €
TOTAL	37 020,44 €	- 4 447,17 €	32 573,27 €

CHAVANNERIE II

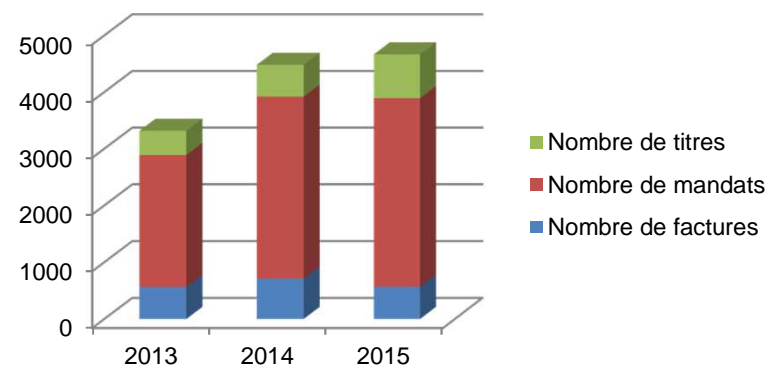
ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	33 990,24 €	- 33 978,83 €	11,41 €
Fonctionnement	- 29 397,89 €	30 596,67 €	1 198,78 €
TOTAL	4 592,35 €	- 3 382,16 €	1 210,19 €

PRESTATIONS DE SERVICE

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	100,47 €	0,00 €	100,47 €
TOTAL	100,47 €	0,00 €	100,47 €

Activité du service Finances

Le service Finances connaît de nouveau une progression globale de son activité, en lien avec le développement de celle du complexe aquatique et la mise en place du service ADS.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Soutien au développement des activités

Actions prospectives en faveur du développement économique

A – Maillage des partenaires économiques

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe a largement modifié l'organisation territoriale en confiant le développement économique aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale. Le Département n'ayant plus vocation à intervenir sur cette compétence, la question de son positionnement via le GIP Loire&Orléans éco n'est pas encore tranchée.



Loire&Orléans éco : L'agence territoriale au service des entreprises regroupant l'Agglomération Orléanaise, la CCI, l'Adel, le département du Loiret et l'Udel-Medef, nous accompagne dans la valorisation du territoire et la commercialisation des zones d'activités. Son champ de compétences reste à définir.

Pays SVL : préparation du contrat Etat Région 2016-2020 avec le positionnement de l'extension de plusieurs zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal.



CILS: Association de Proximité, le Centre des Initiatives Locales de Sologne a pour mission l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion de tout public, sans restriction d'âge, dans le domaine de l'emploi..

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est présente pour accompagner le chef d'entreprise artisanale dans chaque étape de sa vie professionnelle, apprentissage, création ou reprise d'entreprise, formation, développement, transmission. Elle instruit pour les entreprises artisanales les dossiers d'aide de la région



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Réalisations en matière de développement économique :



Organisation du 1^{er} forum des entreprises avec 5 Communautés de Communes de Sologne le 12 avril à l'écoparc de Neung sur Beuvron. Ce forum ayant pour objectif de valoriser la Sologne comme terre de réussite économique a permis de réunir 364 entreprises exposantes et d'accueillir plus de 10 000 visiteurs. Deux entreprises du territoire ont reçu lors du forum un trophée de l'entreprise remis par Martin Bouygues.

Commercialisation de deux terrains situés en zone d'activités à deux entreprises locales : un terrain de 7 600 m² sur la Chavannerie II et un terrain de 1 594 m² sur Mérignan à proximité de la gare.

Recensement des disponibilités foncières communautaires ou privées et ainsi que des locaux vacants. **Diffusion de ces données** aux partenaires et mise en relation avec les demandes d'implantation.

Accueil des porteurs de projets et implantation de nouvelles entreprises

Visite des entreprises implantées sur le territoire afin de suivre la vie de l'entreprise, de détecter les projets de croissance endogènes, d'anticiper les éventuelles problématiques.

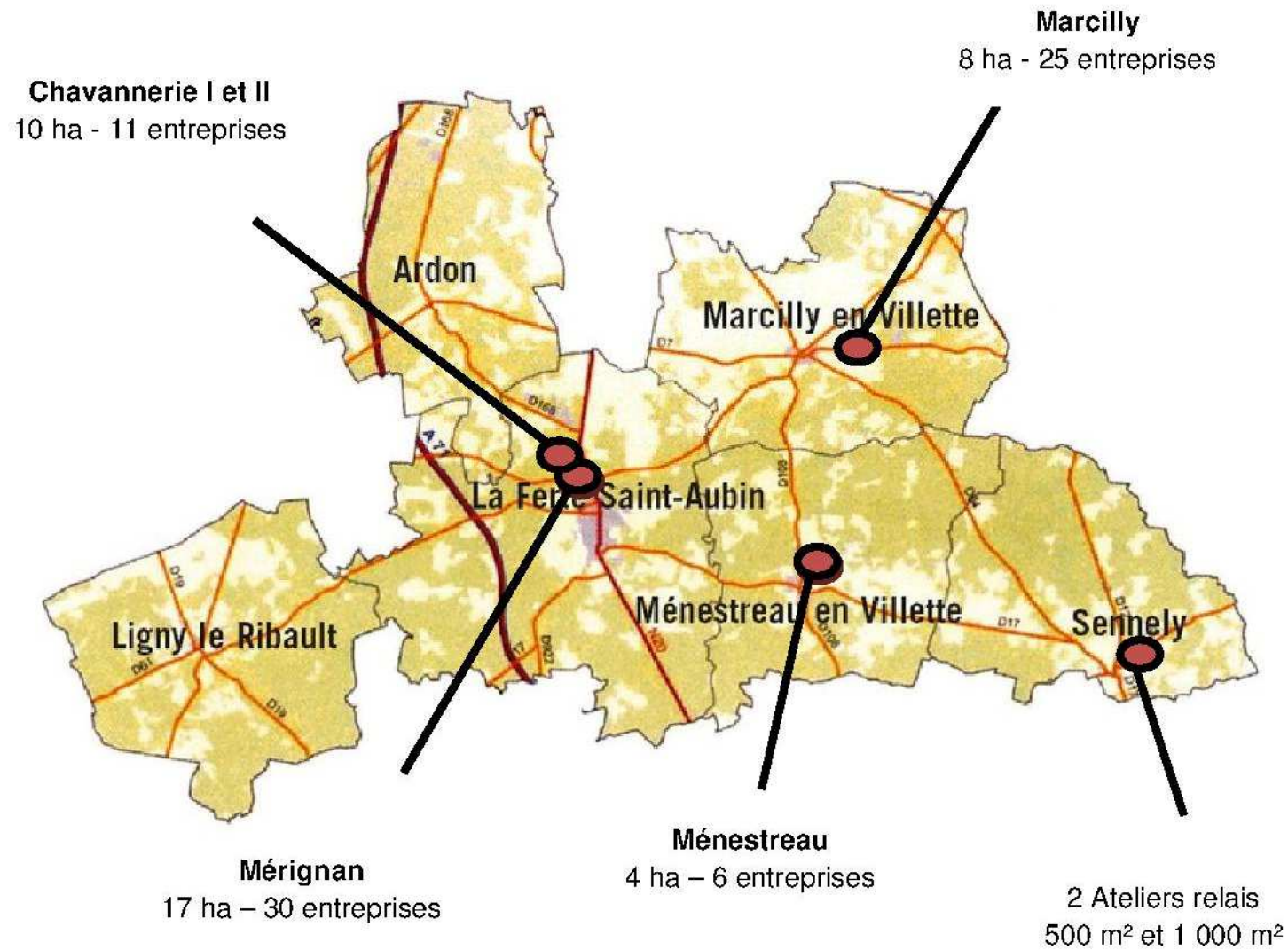
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de l'activité économique:

Dans un contexte économique de poursuite de la reprise économique, l'activité sur le territoire de la Communauté de Communes est elle aussi toujours à la reprise. L'année 2015 a vu un solde global de création de 32 entreprises, tous secteurs de métiers et toutes entreprises confondues, sur l'ensemble du territoire (pour un solde de 24 l'an passé et de -2 l'année précédente). Le tableau suivant détaille, selon les chiffres du greffe du tribunal, les créations et radiations par commune et par trimestre pour l'année 2015 :

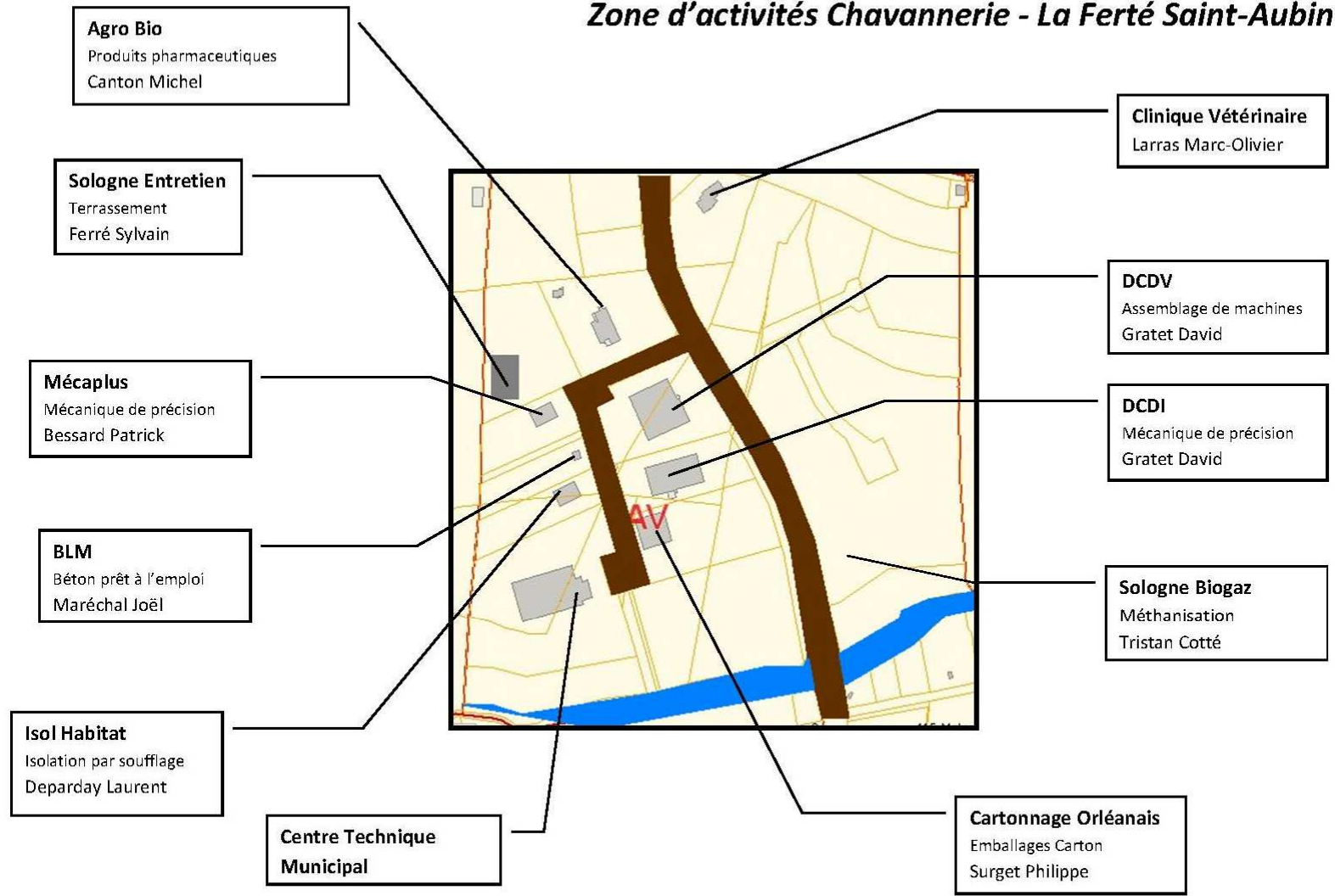
		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Solde global
Ardon	Créations	3	1	4	3	11
	Radiations	1	0	0	3	4
	Solde	2	1	4	0	7
La Ferté Saint-Aubin	Créations	3	5	1	0	9
	Radiations	0	1	0	0	1
	Solde	3	4	1	0	8
Ligny-le-Ribault	Créations	1	1	3	4	9
	Radiations	0	1	0	0	1
	Solde	1	0	3	4	8
Marcilly-en-Villette	Créations	1	3	1	3	8
	Radiation	0	2	1	0	3
	Solde	1	1	0	3	5
Ménestreau-en-Villette	Créations	2	1	1	2	6
	Radiations	1	1	1	1	4
	Solde	1	0	0	1	2
Sennely	Créations	0	1	1	1	3
	Radiations	0	0	0	1	1
	Solde	0	1	1	0	2
SOLDE GENERAL		8	7	9	8	32

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



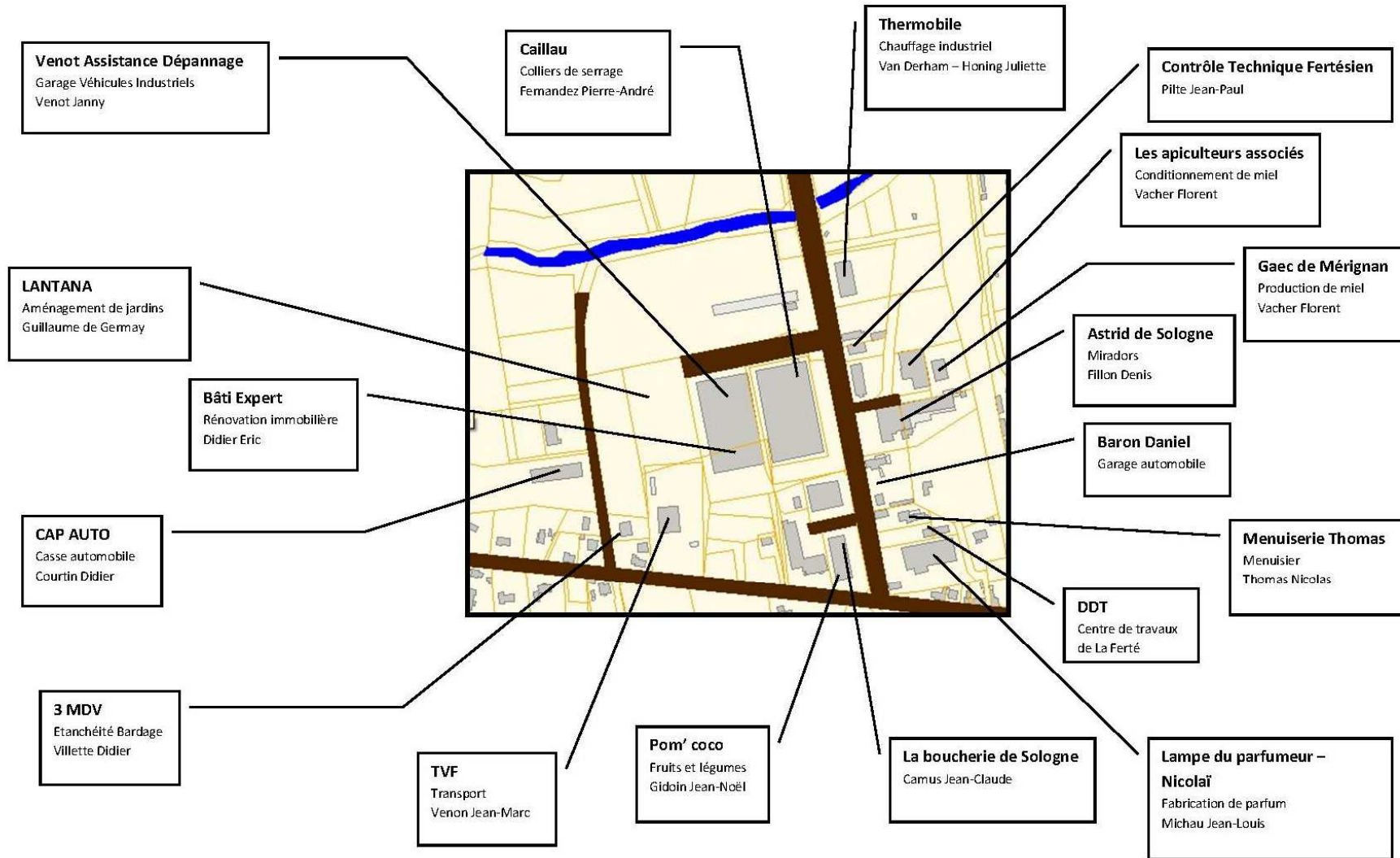
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités Chavannerie - La Ferté Saint-Aubin



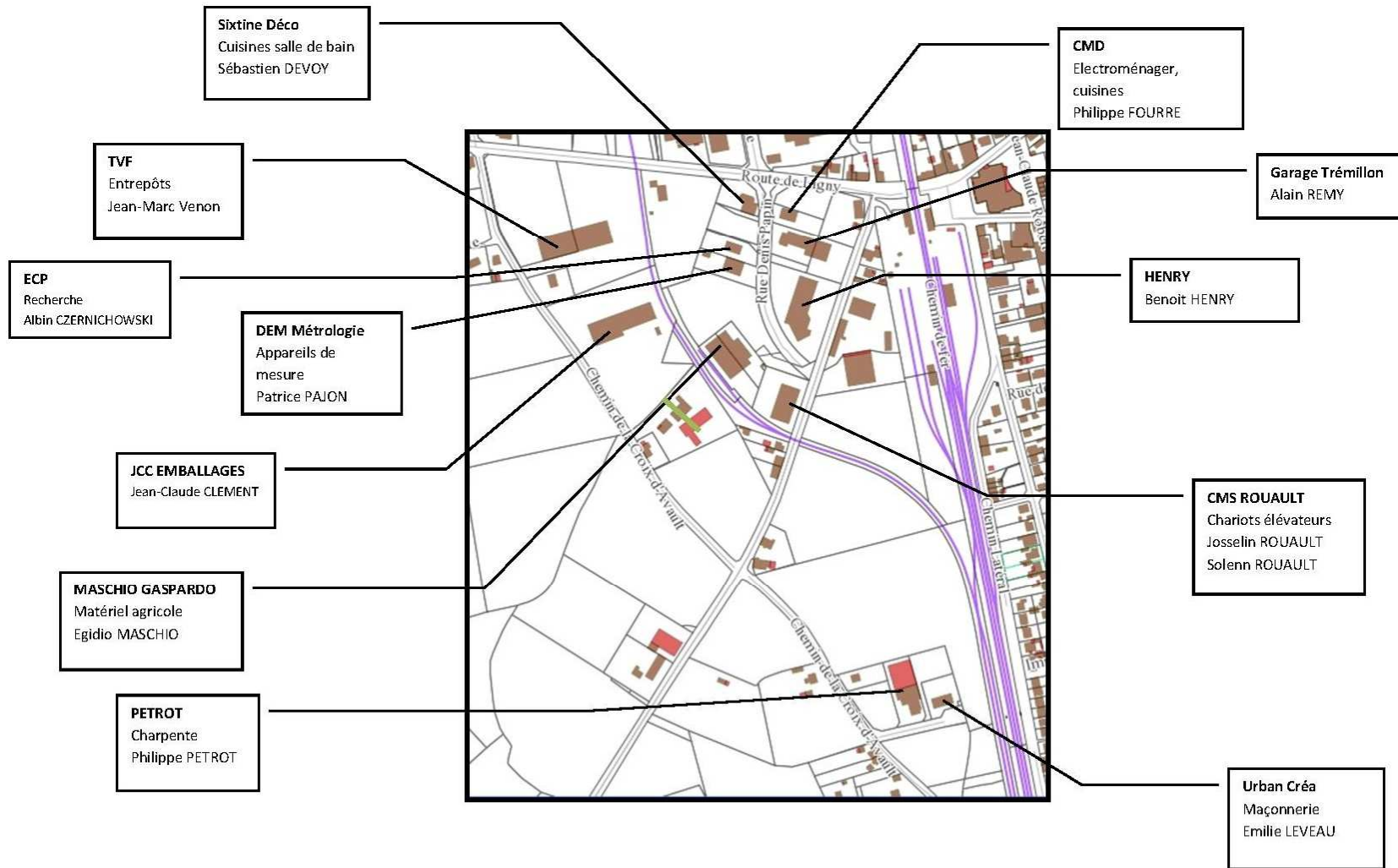
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités Mérignan Nord – La Ferté Saint-Aubin



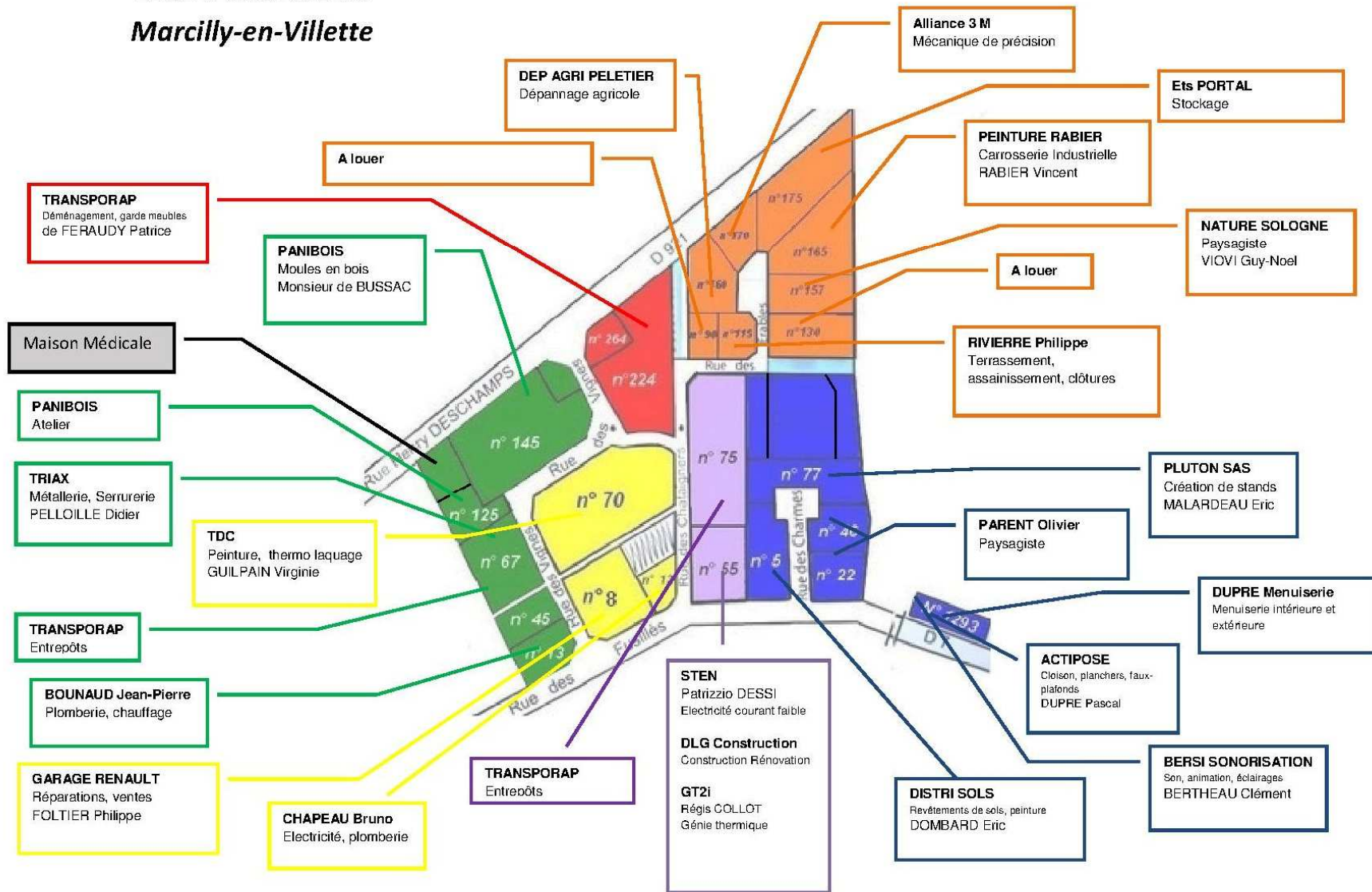
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités Mérignan Sud - La Ferté Saint-Aubin



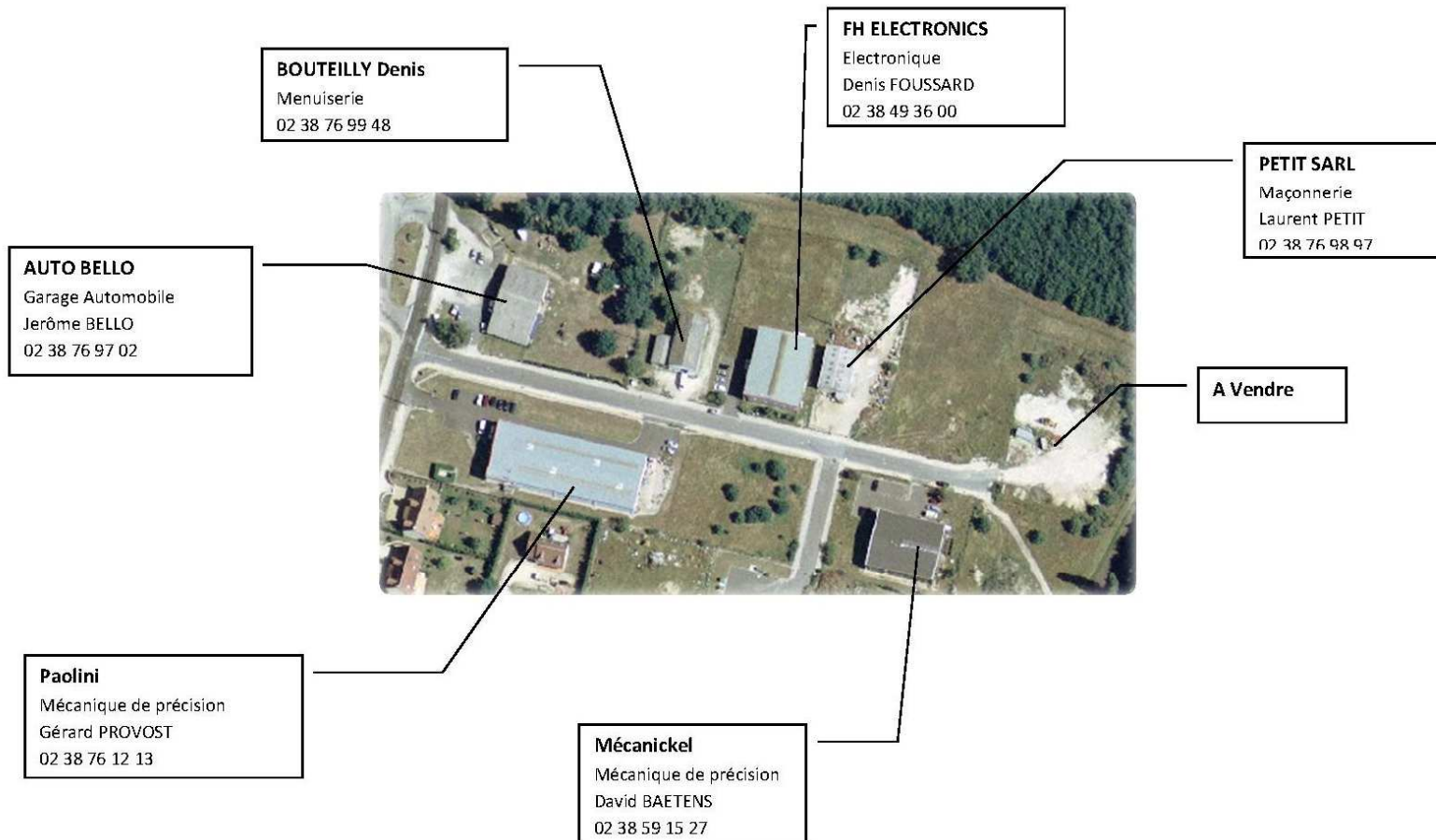
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de Marcilly-en-Villette



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de Ménestreau-en-Villette



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ateliers relais Commune de Sennely



COCHAIN MECABOIS
Divers éléments bois
Pierre BARDON

SF AUTOMATISMES
Accès et sécurité
Fabien BRUNET
Stéphane VERONNEAU

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

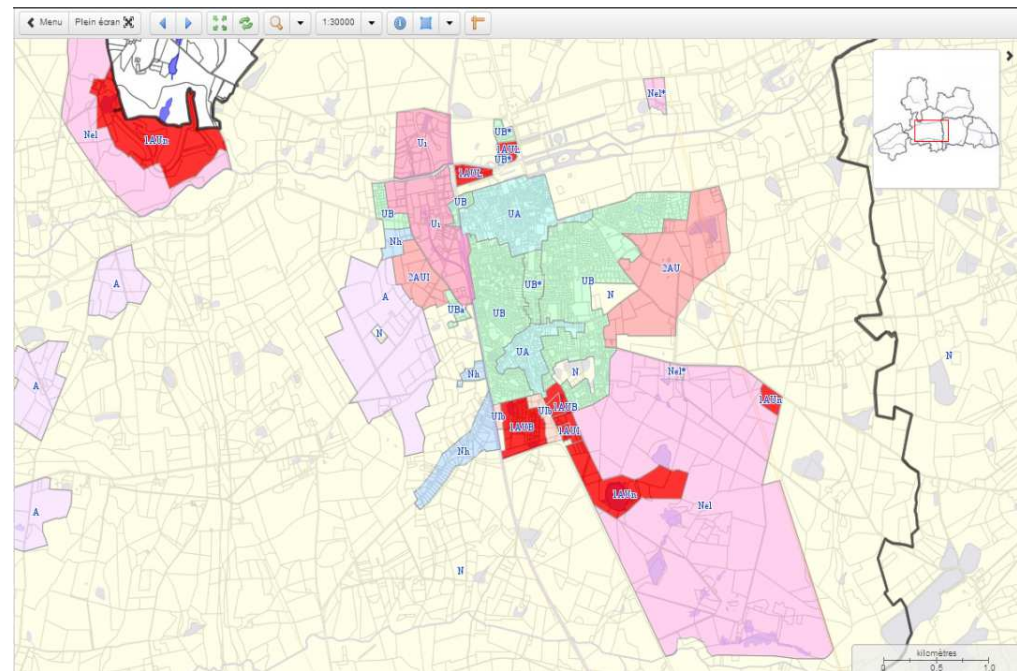
SCoT :

La communauté de communes a délégué la compétence élaboration, gestion et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale au Pays Sologne Val Sud par délibération du 12 avril 2013. Un travail de concertation en ateliers thématiques s'est tenu courant 2015 (juin puis novembre) pour réaliser le PADD.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) :

La Communauté de communes a pris la compétence SIG en 2010 puis détaché un agent communautaire pour le développer, à hauteur de 20 % de son temps de travail (Technicien du SPANC). Le SIG permet de créer, d'organiser et de présenter des données ainsi que de produire des plans et des cartes. Il a été développé sur l'ensemble de la communauté de communes.

En parallèle des données de base, le SIG s'enrichira des demandes particulières des communes : poteaux incendie, parking à vélo, piste cyclable,...



Affaires sociales et logement

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



LES PROBLEMES TECHNIQUES ET REPARATIONS

Peu de problèmes techniques avérés sur les emplacements. La plupart sont d'ordre électrique avec quelques disjonctions sur les bornes techniques dues à une mauvaise utilisation des prises de courant.

RELATIONS AVEC LES FAMILLES

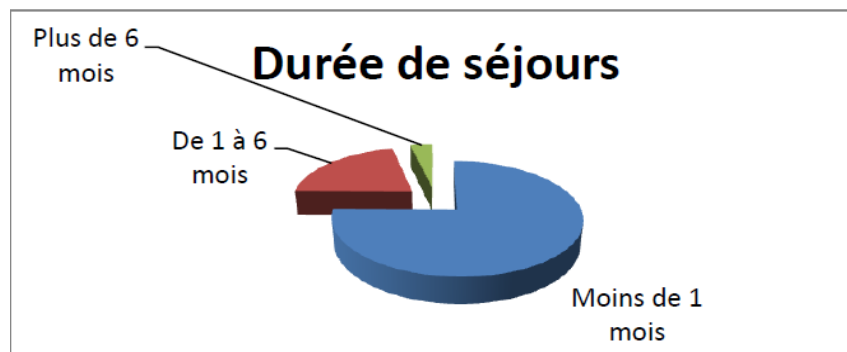
Quelques dérogations sur la durée du stationnement et sur les délais de paiement ont été accordées. Les conditions assorties aux dérogations ont été respectées. La tranche d'âge des enfants de 0 à 17 ans est la plus représentée de la population accueillie. Les plus de 65 ans sont toujours en minorité.

L'OCCUPATION

Le taux d'occupation annuel moyen sur 12 mois est de 45,82 %. Il était de 51 % en 2014. Le nombre de séjours continue aussi à diminuer (85 contre 107 en 2014), et les séjours sont pour la plupart d'une durée inférieure à 1 mois (64 / 85).

Taux d'occupation:

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
9.7%	3.1%	29.7%	89.1%	64.7%	56%
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
11.1%	39.4%	43.7%	72.2%	67.2 %	63.9 %



Durée de séjour pour les 107 familles :

Moins d'un mois : 64 (80 en 2014)

Entre un et trois mois : 18

Entre 3 et 6 mois (dérogation) : 3

Composition des familles:

Hommes : 75

Femmes : 85

Enfants moins de 18 ans : 138

Répartition par tranches d'âges:

0 à 17 ans : 120

40 à 65 ans : 58

18 à 24 ans : 35

plus de 65 ans : 3

25 à 39 ans : 76

Affaires sociales et logement

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les tarifs appliqués sur l'aire d'accueil en 2015 ont été les suivants :

Dépôt de garantie : 100 € par emplacement

Stationnement : 2,40 € par jour et pour 2 caravanes

Électricité : 0,1761 € par KWh

Eau : 4,38 € par m3



Bilan financier:

	2014	2015
Dépenses CCLFA facturation VAGO	58 824,12 €	66 739,68 €
Recettes enregistrées :		
* <i>Les encaissements de la régie :</i>	17 856,58 €	9 349,67 €
* <i>CAF (allocation temporaire d'occupation) :</i>	34 966,80 €	36 990,64 €
* Total recettes	52 823,38 €	46 340,31 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL :

Aide à domicile :	21 500 €
Soins à domicile :	4 000 €
Mission locale :	9 563 €
CILS :	53 612 €

Affaires sociales et logement

INSTRUCTIONS ET SUIVIS RSA

- Demandes de RSA (convention avec le Conseil Départemental sur l'instruction administrative des demandes de RSA)

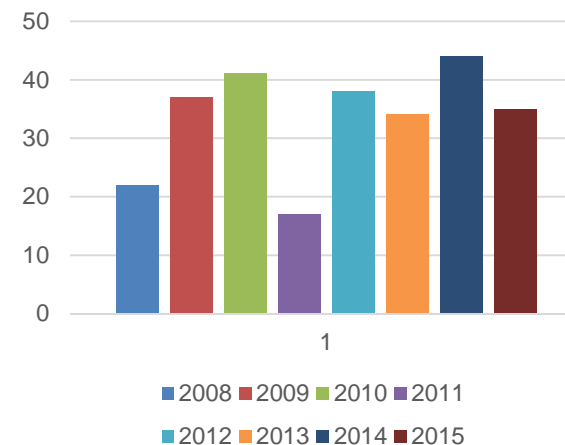
En 2015, 35 demandes ont été instruites, concernant des foyers habitant:

- La Ferté St-Aubin: 28
- Marcilly en Vilette: 2
- Sennely: 2
- Menestreau en Vilette: 1
- Ligny le Ribault: 1
- Sennely:1

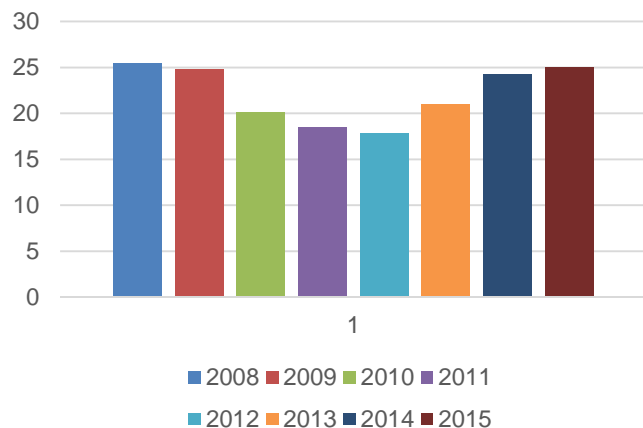
Composition Familiale:

- 19 personnes seules
- 14 personnes avec enfant
- 2 couples avec enfant

Demandes de RSA



- Accompagnement des bénéficiaires du RSA (convention de référencement social avec le Conseil Général)



- 38 personnes ont été accompagnées durant l'année.
- 30 sont encore présentes au 31/12/2015
- 4 orientations en cours d'année
- 8 personnes sont sorties du dispositif RSA : 5 pour raison emploi, 1 changement de référent, 1 déménagement, 1 décès.

L'accompagnement de ces 38 personnes représente 301 mois-mesure soit 25 mesures sur l'année.

Affaires sociales et logement

PORTAGE DES REPAS



Ce service, mis en place en 2011, bénéficie à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Le portage des repas est assuré par la Société ANSAMBLE depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le prix du repas payé par la CCPS à la société ANSAMBLE est : 6,74€ (**7,68 € en 2014**) et + 0,27 € par potage (0,17€ en 2014). Le prix du repas facturé aux usagers s'élève à : **6,25 euros (6,10 € en 2014)**. Il n'y a pas de surfacturation pour le potage.

Le nombre de repas facturés et le nombre de bénéficiaires sont en légère hausse par rapport à 2014 (17 200 repas, 12 100 potages pour 90 bénéficiaires) :

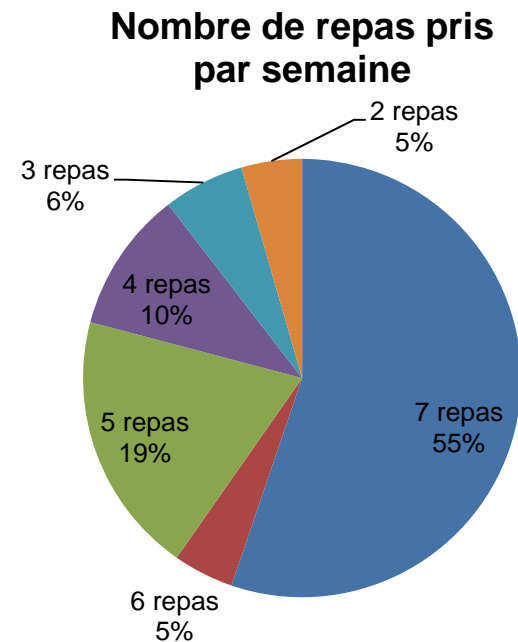
18 406 repas soit **8%** d'augmentation **99 bénéficiaires** au cours de l'année 2015 (+9)
14 006 potages soit **16%** d'augmentation **70 bénéficiaires présents** au 31 décembre.

NOMBRE DE REPAS FACTURÉS EN 2015 PAR MOIS ET PAR COMMUNE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (évolution 2014-15)
Ardon	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	44	378 (-20%)
La Ferté Saint Aubin	882	754	767	793	867	850	821	929	847	876	804	872	10 062 (+6%)
Ligny-Le-Ribault	18	21	22	22	95	32	54	59	77	53	43	3	499 (-25%)
Marcilly	516	469	454	477	486	436	434	409	395	413	395	380	5264 (+25%)
Ménestreau	98	83	95	89	123	114	111	110	112	84	59	84	1162 (-30%)
Sennely	69	80	86	73	75	73	92	104	99	93	93	100	1037 (+49%)
Total par mois	1614	1435	1455	1484	1677	1535	1543	1642	1560	1550	1424	1483	18402 (+7%)

PORTAGE DES REPAS

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN 2015															
	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Min	Max	Moy
Ardon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	1,1
LFSA	35	33	30	33	33	34	39	38	39	37	37	38	30	39	35,5
Ligny	1	1	1	1	5	4	2	2	4	4	3	2	1	5	2,5
Marcilly	22	22	21	22	23	20	19	18	17	18	18	18	17	23	19,8
Ménestreau	5	6	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	5	6	5,8
Sennely	3	5	4	3	3	3	4	4	4	4	4	4	3	5	3,8
Total par mois	67	68	62	65	71	68	71	69	71	70	69	70	62	71	68,4



Près de 80% des bénéficiaires prennent au minimum 5 repas, et prennent également le potage.

Les dépenses pour les repas et potages s'élèvent à 12 893€ en 2015.

La gestion administrative (enregistrement, transmission et suivi des commandes), la facturation et les échanges avec les prestataires sont assurés par la communauté de communes, à travers la Cellule Portage de repas basée à La Ferté Saint-Aubin, dans les locaux de la Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité.

PETITE ENFANCE

HALTE GARDERIE « PETITS FAONS » à MARCILLY EN VILLETTE

Accueil le mercredi matin de 8H30 à 11H30
Capacité maximale d'accueil : 14 enfants
Accueil des enfants de plus de 3 ans possible dans certaines conditions
Fermeture pendant les vacances scolaires
Subvention de la CCPS : 6514 €

*Accueil de l'enfant au domicile
de l'Assistant Maternel*

RAM Fixe
au 31/12/2015
68 Assistants Maternels
Nombre d'enfants accueillis
179 à la journée
21 en Périscolaire

13
Enfants accueillis
sur l'année 2015

*Accueil de l'enfant
en structure collective*

RAM Itinérant
au 31/12/2015
42 Assistants Maternels
Nombre d'enfants accueillis
113 à la journée
14 en Périscolaire

327
Enfants accueillis
au domicile A.M.
le 31/12/2015

66
Enfants accueillis
sur l'année 2015



HALTE GARDERIE Parentale « PETITS LOUPS » à LA FERTE ST AUBIN

Accueil de 8H30 à 17H
Maximum 16 enfants le matin
et 12 enfants l'après-midi
Fermeture le mercredi et 7 semaines/an
Subvention de la CCPS : 45790 €

L'accueil de la petite enfance



ASSISTANTS MATERNELS au 31/12/2015 -				
<i>A noter : Chiffres en constante évolution, ne sont valables qu'à date du relevé.</i>				
Commune	AM agréés		AM en activité	
La Ferté St-Aubin	68	N-1: 70	61	N-1: 61
Ardon	1	N-1: 3	1	N-1: 3
Ligny Le Ribault	7	N-1: 10	6	N-1: 9
Marcilly en Villette	17	N-1: 22	15	N-1: 17
Ménestreau en Villette	8	N-1: 7	6	N-1: 6
Sennely	9	N-1: 8	7	N-1: 7
TOTAL	110	N-1: 111	96	N-1: 102



RAM FIXE	
348	Contacts tel, mail reçus
100	Rendez-vous

→ Informer, renseigner orienter les Familles.

Informer, renseigner, soutenir et accompagner les Assistants Maternels dans leur profession.

RAM ITINERANT	
553	Contacts tel, mail reçus
111	Rendez-vous



M
I
S
S
I
O
N
S

et

A
C
T
I
O
N
S

des

R
A
M

ACTIONS COLLECTIVES MUTUALISEES

Après des Familles et des AM

- Campagne de sensibilisation à la prévention des accidents domestiques (Partenariat REAAP) avec « la Maison Géante »
- Expositions, spectacles, démonstrations à l'attention de tout public, enfants compris.
- Fête de Noël : spectacle et goûter
- Soirée à thème (Partenariat REAAP) Conférence «*Savoir dire non à son enfant*»

Après des AM

- Soirée bricolage : Création d'instruments de musique à partir de matériaux de récupération.
- Soirées de création et fabrication d'un conte sous forme de kamishibai.
- Soirée Déco Noël
- Formation aux gestes de 1ers secours sur 1 journée.
- Semaine de la parentalité : ateliers « découverte du goût » avec les enfants
- Ateliers « éveil musical » avec les Enfants.
- Feuilleton d'information (6/an environ)

Indicateurs au 31/12/2015 A noter : Chiffres en constante évolution, ne sont valables qu'à date du relevé.

Commune	Capacité d'accueil chez AM en activité		Nombre d'enfants réellement accueillis		Places disponibles	
	Journée	PS	Journée	PS	Journée	PS
La Ferté St-Aubin	216 N-1=177	25 N-1=26	179 N-1=162	21 N-1=24	37 N-1=15	4 N-1=2
Ardon	3 N-1=6	0 N-1=0	3 N-1=4	0 N-1=0	0 N-1=2	0 N-1=0
Ligny Le Ribault	19 N-1=26	0 N-1=2	19 N-1=22	0 N-1=2	0 N-1=4	0 N-1=0
Marcilly en Villette	53 N-1=60	8 N-1=10	52 N-1=55	8 N-1=10	1 N-1=5	0 N-1=0
Ménestreau en Villette	17 N-1=17	2 N-1=4	16 N-1=15	4 N-1=4	1 N-1=2	0 N-1=1
Sennely	25 N-1=24	2 N-1=2	23 N-1=18	2 N-1=2	2 N-1=6	0 N-1=0
TOTAL 31/12/2015	333	37	292	35	41	4
	31/12/2014	44	276	42	34	4



→ Accueillir, réunir, rassembler, générer du lien social et créer des espaces de vie où chacun se respecte, adultes et enfants.

→ Organiser des temps d'animation, des sorties, des temps festifs auprès des différents publics....

ACTIONS COLLECTIVES	
RAM FIXE	RAM ITINERANT
83 ACCUEIL-JEUX SORTIES	84 ACCUEIL-JEUX SORTIES
469 présences AM	365 présences AM
1062 présences enfants	928 présences enfants

RAM ITINERANT	Nb de séances	Nb AM	Nb enfants	Nb parents
ARDON	13	31	64	2
LIGNY	14	35	117	10
MARCILLY	23	137	356	0
MENESTREAU	14	67	178	27
SENNELY	16	59	130	10
SORTIES	4	36	83	5
Total	84	365	928	54

Enfance et affaires scolaires

TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2015, il a été délivré **466 cartes** de transport scolaire, soit **232** pour les lycéens et **234** cartes pour les collégiens (*contre 478 pour l'année 2014/2015*).



Initiée en 2012, la participation familiale aux transports scolaires a été réactualisée à la rentrée 2014/2015 selon les mêmes modalités. Elle est reconduite pour la rentrée 2015/2016 selon les montants suivants :

212 €/ an pour un lycéen,
132 €/an pour un collégien
132 €/an pour un écolier

Pour mémoire en 2013 : 200 €/an pour un lycéen, 120 €/an pour un collégien et 80 € pour un écolier. Une réduction de 50% pour le 2^{ème} enfant et la gratuité dès le 3^{ème} sont prévues. Elèves boursiers : réduction de 30 %.

FICHES DE SIGNALEMENT

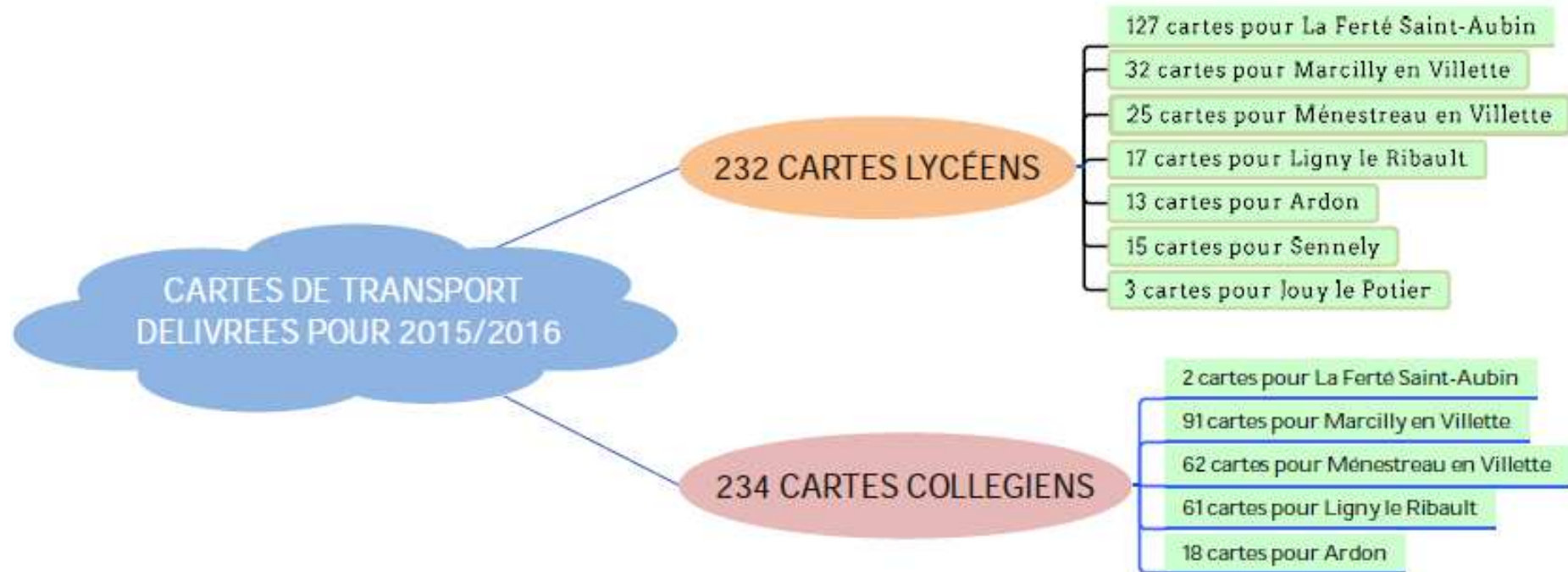
Depuis la rentrée du 1er septembre 2015, quatre fiches de signalement concernant quatre élèves ont été adressées par le transporteur via la Société ODULYS. (*Pour mémoire, pour l'année scolaire 2014/2015, 7 fiches de signalement concernant 9 élèves ont été reçues*).

DEMANDES DE MODIFICATION SUR UN CIRCUIT SPECIAL SCOLAIRE

Ces demandes sont faites à l'initiative des administrés, des établissements scolaires, des Communes ou du délégataire Odulys. Ces demandes sont ensuite instruites par le Conseil Départemental selon le calendrier reçu en Mairie.

CIRCUITS COLLEGE	Jusqu'au 02/07/2015	A/c rentrée 2015-2016
Circuit 2113	Dessert la commune de Ligny à l'aller Dessert au départ du Collège, les communes Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault	A l'aller, inversion dans la prise en charge des élèves : arrêt La Bretèche puis arrêt Le Lavoir
Circuit 2102	Dessert la commune de Marcilly à l'aller et au retour	Création à compter du 02/11/2015 de l'arrêt « Saint Aignan » à caractère dérogatoire

TRANSPORTS SCOLAIRES



ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES

Collège de La Ferté Saint-Aubin :

- Recrutement de surveillants
- Subventions pour le fonctionnement du collège : 20 000 €

Collège de Lamotte-Beuvron : Charge financière emprunts contractés pour des travaux sur le collège, soit 9 056 € en 2015.

SPORTS ET LOISIRS

Complexe aquatique



Une ouverture maximale (hors inondations)

305 jours d'ouverture et 53 jours de fermeture technique.

Par semaine :

- **La période scolaire** totalise une ouverture globale des bassins de 122h30 ; bassin ludique : 33h, espace balnéo : 38h, bassin nordique : 51h30
- **Les vacances scolaires** totalisent une ouverture globale des bassins de 137h30 ; bassin ludique : 47h, espace balnéo : 39h, bassin nordique : 51h30
- **Les vacances d'été** totalisent une ouverture globale des bassins de 169h ; bassin ludique : 66h30 (sans interruptions), espace balnéo : 36h, bassin nordique : 66h30 (sans interruptions)

Le développement des activités

7 activités proposées avec des séances d'intensité variable selon les publics. Le **fit'n'bike** a été la nouveauté de cette année, mise en place en septembre 2015 celle-ci a rencontré un vif succès et a comptabilisé 46 nouveaux abonnements.

Les activités sont désormais toutes proposées sous forme d'un abonnement annuel. Une offre de service supplémentaire a aussi été lancée en 2015 : la possibilité de louer un aquabike individuellement.

En 2015/2016, ont été recensés 277 abonnés toutes activités confondues, contre 172 en 2014/2015.

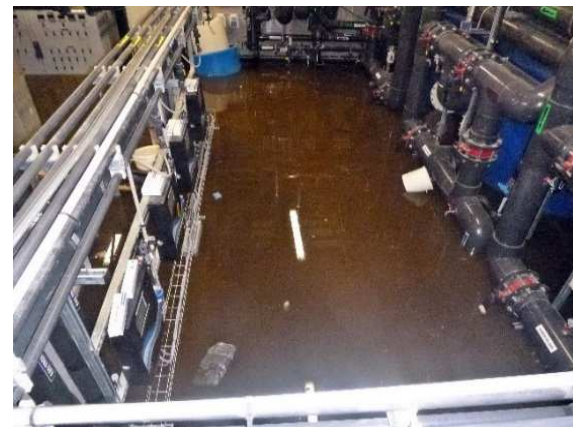
	24 SEANCES HEBDOMADAIRES PROPOSEES							
INSCRITS	ACTIVITES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
124 (121 en 2015)	AQUAGYM	1	1	1	2	1		
	AQUAFIT	1		1		1		
57 (53 en 2015)	AQUABIKE	1	2	1	1	2		1
46	FIT'N'BIKE	1			2			
	MIXBIKE		1			1		
À la séance (abonnement en 2016)	BEBES NAGEURS						1	
	JARDINS AQUATIQUES						1	

Complexe aquatique

Inondation de mai 2015 :

Le Complexe a été victime, moins d'un an après son ouverture au public le 29 juillet 2014, de la crue du Cosson survenue dans la journée du 1er mai 2015. La côte a atteint en niveau rarement connu (101,50 NGF), et a inondé le complexe aquatique les 2 et 3 mai. En conséquence, l'établissement a été fermé à compter du 2 mai et jusqu'au 23 juin 2015 inclus.

Les dommages causés ont été principalement la salle des machines (pompes et installations électriques) et les galeries techniques, du mobilier (cf. chalet buvette), le moteur du portail coulissant, la couverture thermique (...), soit environ 200 000 € de réparations auxquels il faut ajouter le déficit de recettes pour ces 53 jours de fermeture évalué à 50 000€, et 2 560 € de remboursements pour les abonnements.



La garantie catastrophe naturelle a été actionnée pour les extérieurs (2 560 € remboursés), mais pas pour les dommages les plus importants dans la salle des machines en raison de malfaçons sur l'étanchéité du local. De fait, un référé expertise a été lancé en 2015 pour dégager les responsabilités de chacun et obtenir une indemnisation. Le rapport de l'expert désigné par ordonnance du 6 août 2015 n'a pas été réalisé sur l'année.



Le complexe aquatique

Investissements limités mais nécessaires :

Deux objectifs principaux ont été poursuivis :

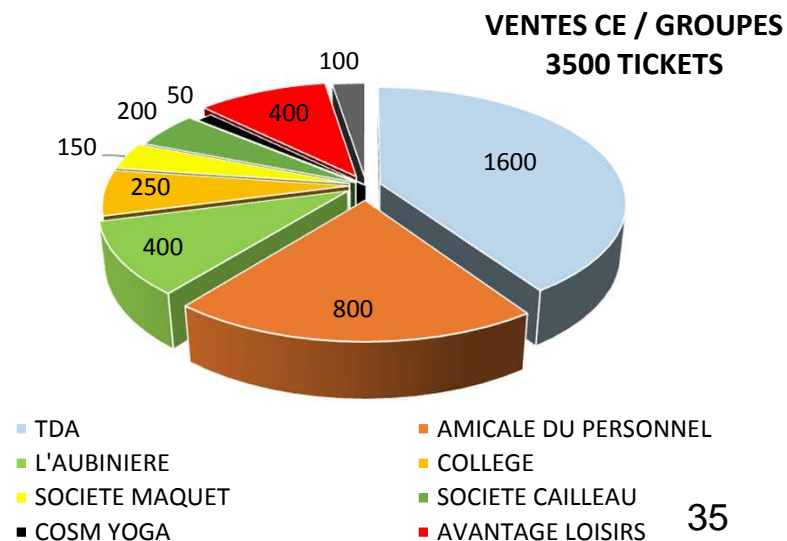
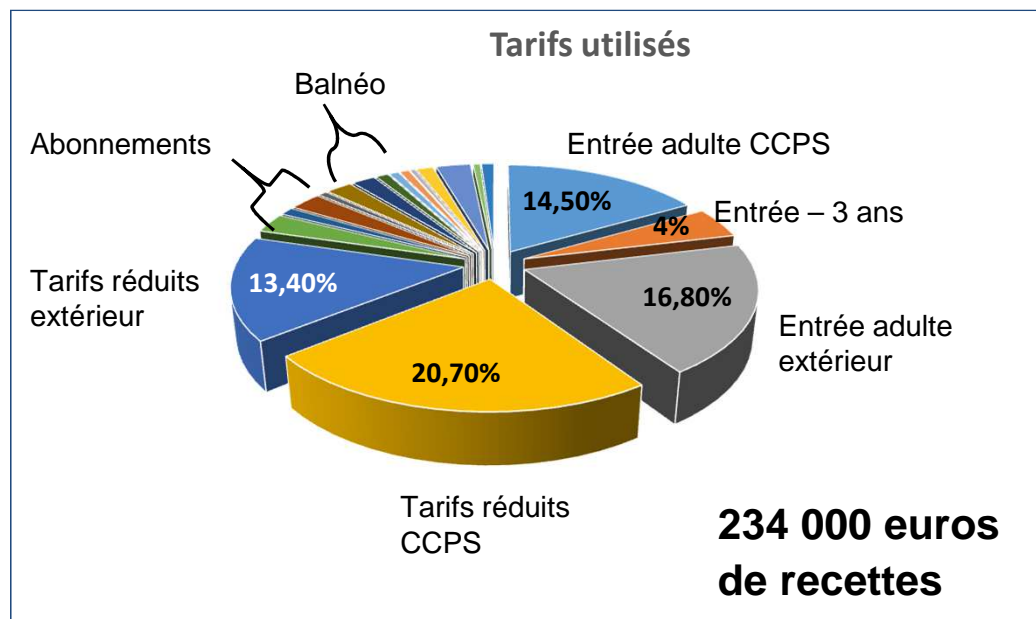
- ❑ Garantir l'attractivité du site :
 - en supprimant le risque de fermeture (absence de livraison de chaleur) par l'acquisition d'une chaudière
 - en améliorant l'entretien du bâtiment
 - en pérennisant et en développant les activités
- ❑ Réparer au plus tôt les installations suite à l'inondation

Soit les principaux investissements suivants :

Chaudière :	91 000 €
Matériels aquatiques :	18 000 €
<i>(7 vélos, activités, toboggan)</i>	
Matériels d'entretien :	15 000 €
<i>(auto laveuses, robot)</i>	
Dépenses exceptionnelles :	200 000 €

Tarifification :

37 offres de service sous forme d'entrées unitaires et d'abonnements. Tarifs réduits pour les habitants de la CC et pour les Comités d'entreprise. L'objectif est encore une fois l'attractivité du site. pour bénéficier de l'ensemble des équipements aquatiques. La tarification n'a pas subi d'augmentation entre 2014 et 2015.

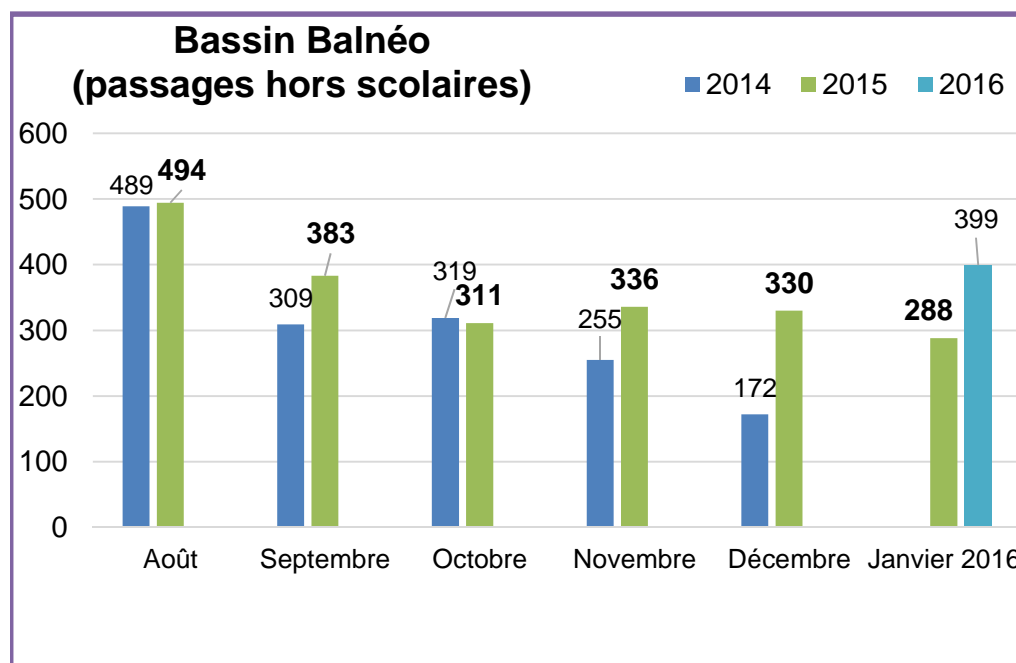
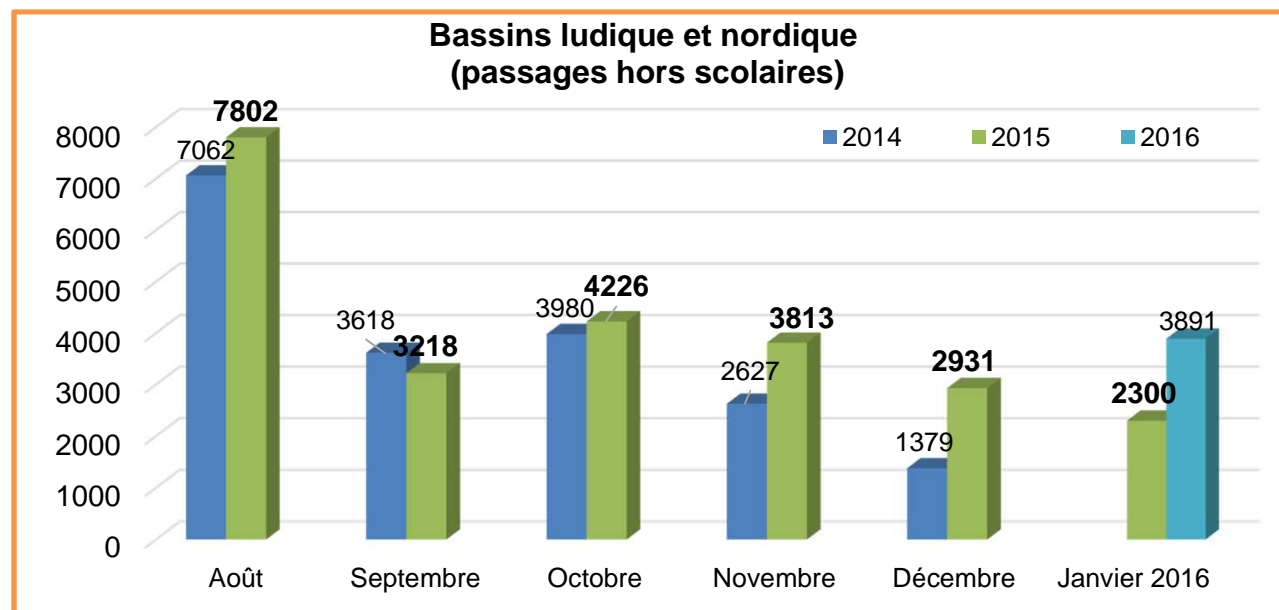


Complexe aquatique: évolution de la fréquentation

L'attractivité de l'établissement s'est confirmée après la réouverture, par une hausse de la fréquentation de 23% sur les 3 bassins.

55 881 passages sur 303 jours d'ouverture, soit une moyenne de **184 entrées par jour**

1 416 bracelets / cartes actifs au 31/12/2015



Le complexe s'est aussi :

Ecoles : 6 124 passages
ESC Natation : 1 452 passages
Collège : 1 109 passages

ENVIRONNEMENT : protection et mise en valeur

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2015, les contrôles de conception et de bonne exécution ont continué à être réalisés sur la Communauté de Communes des Portes de Sologne ainsi que sur la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Sur l'année 2015, 36 contrôles de diagnostic pour les ventes des habitations ont été réalisés. Ce diagnostic est obligatoire pour la vente. Le SPANC de La Communauté de Communes des Portes de Sologne a aussi continué son service de vidange avec l'entreprise SOA. Ce contrat prenant fin en novembre 2015, un nouvel appel d'offre a été lancé. La société EAL a été retenue pour 4 ans.

Un effort particulier a été fait dans le domaine de la communication, point fondamental qu'il ne faut surtout pas négliger, car il est à la base du bon fonctionnement du service.

Contrôle des installations neuves

Commune	2015		2014		Commune	2015		2014	
	Contrôle de bonne conception	Contrôle de bonne exécution	Contrôle de bonne conception	Contrôle de bonne exécution		Contrôle de bonne conception	Contrôle de bonne exécution	Contrôle de bonne conception	Contrôle de bonne exécution
Ardon	4	2	2	2	Cléry Saint André	0	0	0	1
La Ferté Saint Aubin	4	2	6	6	Dry	1	0	1	3
Ligny Le Ribault	1	1	1	1	Jouy Le Potier	3	2	3	4
Marcilly En Vilette	10	13	12	5	Mareau Aux Prés	2	1	3	4
Menestreau En Vilette	6	5	2	3	Mézières Lez Cléry	7	6	4	7
Sennely	1	1	1	1	Total	13	9	11	19
Total	26	24	24	18					

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Une légère augmentation concernant les installations neuves : nous sommes passés de 42 contrôles en 2014 à 50 contrôles en 2015.

La convention a été signée courant 2009 avec la Communauté de Communes du Val d'Ardoux. Celle-ci ne disposant pas de technicien pour réaliser les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux liés aux installations d'assainissement non collectif neuves. Le technicien de la Communauté de Communes des Portes de Sologne se charge donc de ces contrôles.

Contrôles du bon fonctionnement des installations des installations

36 diagnostics réalisés sur l'année 2015, y compris la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} juillet 2011, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'ANC doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC informant l'acquéreur de l'état de l'installation. Les travaux de réhabilitation doivent être effectués dans un délai maximal d'un an après la signature de l'acte de vente.

Bilan des contrôles réalisés sur l'année 2015 :

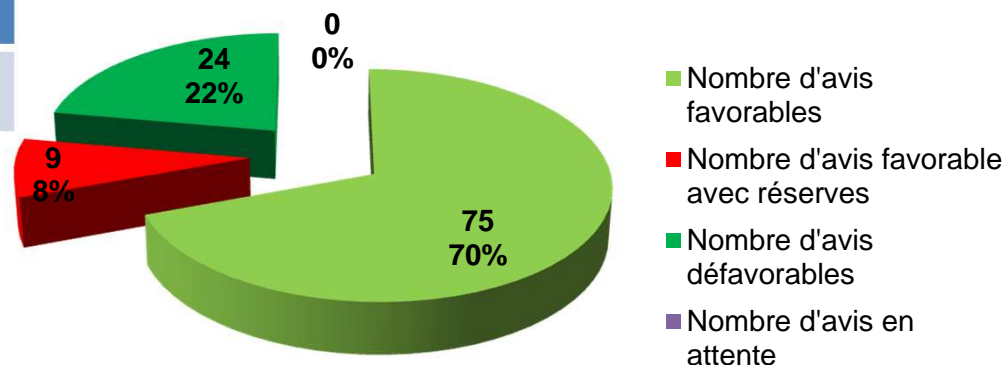
Sur 36 installations contrôlées pour les ventes d'habitation en 2015 :

- 8% des installations sont conformes à la réglementation ;
- 9 installations ont un avis favorable sous réserves de quelques petites modifications.
- 24 installations sont défavorables (soit 66 % des installations) et donc pouvant être à l'origine d'un problème de salubrité publique et/ou de pollution du milieu naturel ;
- Aucune installation n'a reçu d'avis en attente.

Nombre d'installations contrôlées en diagnostic (vente d'habitation) sur 2015	Nombre d'avis Favorables	Nombre d'avis Favorables avec réserves	Nombre d'avis défavorables	Nombre d'avis en attente
36	3	9	24	0

Nombre d'installations contrôlées sur 2015	Nombre d'installations contrôlées en diagnostic	Nombre d'installations contrôlées en neuf (conception et bonne exécution)
108	36	72

Bilan des contrôles en 2015 (neufs et anciens)



Taux de conformité : Suite au nouvel arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement, le mode de calcul diffère. L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Depuis la création du service en date du 1^{er} juin 2007, il a été contrôlé 1476 installations.

$$TF = ((428+563) / 1476) \times 100 = 67,1\%$$

Le taux de conformité depuis la création du SPANC est de 67%.

Tarifs : Par délibération n°08-104 du 19 septembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de fixer les tarifs suivants :

REDEVANCES	MONTANT	CARACTERISTIQUES
Redevance pour le contrôle diagnostic initial	120 € / contrôle <i>Payable 1 fois le service rendu</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Concerne les installations qui disposent d'un système d'assainissement non collectif
Redevance pour le contrôle de bonne conception et de bonne exécution des travaux d'une installation neuve ou à réhabiliter	160 € / contrôle <i>Applicable à chaque dossier de permis de construire ou de réhabilitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Concerne les installations neuves et réhabilitées. • Payable en deux fois : <ul style="list-style-type: none"> ○ 50% du montant lors du contrôle de bonne conception ; ○ 50% du montant lors du contrôle de bonne exécution.
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des systèmes existants	120 € / contrôle <i>Payable 1 fois le service rendu</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Concerne les installations qui ont subi le contrôle diagnostic initial • Applicable tous les huit ans.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

DECHETS MENAGERS

Cette compétence est dévolue aux deux syndicats, le Smirtom de Beaugency et le Smictom de Sologne, qui ont pour mission d'assurer :

- ✓ La collecte des ordures ménagères et assimilés, y compris la collecte sélective,
- ✓ Le traitement, la valorisation et le transport des déchets ménagers,
- ✓ L'exploitation, la construction des déchèteries et des plates-formes de regroupement de déchets verts.



Le SMIRTOM de Beaugency est composé de 6 Communautés de Communes comprenant 26 Communes dont Ligny–Le-Ribault et Ardon.

Toutes collectes confondues ce sont 28 062 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit 624 kg par habitant en 2015 (- 13 kg / habitant par rapport à 2014).

Le SMICTOM de Sologne comprend 24 communes regroupées en 4 Communautés de Communes et une Commune indépendante.

Il collecte les déchets de Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely et La Ferté Saint-Aubin.

Toutes collectes confondues ce sont 23640 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit 577 Kg par habitant en 2015 (- 50 kg /habitant par rapport à 2014).



GESTION DES COURS D'EAU

Cette compétence est exercée par le syndicat du Cosson et le syndicat mixte de l'Ardoux qui ont pour mission d'entretenir ces rivières et leurs affluents traversant le territoire communautaire.

En 2015, la Communauté de communes a versé 40 951 € au Syndicat du Cosson, 3 492 € au Syndicat mixte de l'Ardoux et 2 282 € au Syndicat mixte du bassin du Loiret.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Service en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols

Un service en activité depuis le 1^{er} juillet 2015

L'article 134 de la loi ALUR réserve la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des EPCI qui comptent moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les 6 communes de la Communauté de Communes ont choisi de créer un service dédié, qui a repris l'instruction des actes auparavant gérés par la DDT du Loiret. Le service a été mis en place à compter du 20 avril 2015, pour une reprise effective des dossiers au 1^{er} juillet 2015.

Ce nouveau service est composé de 2 agents à temps plein, un instructeur et une assistante, et d'une responsable mise à disposition de la communauté de communes par la ville de La Ferté Saint-Aubin.

Une convention définissant les conditions d'exercice de la mission

Le service instruit les actes d'urbanisme des communes : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel et déclaration préalable.

Une convention a été passée entre la Communauté de Communes et chacune des 6 communes membres. Elle définit des modalités de travail entre le maire, restant l'autorité compétente pour délivrance des actes, et le service instructeur.

Le service assure l'instruction réglementaire des demandes depuis leur transmission par le maire jusqu'à la préparation et l'envoi au maire du projet de décision :

- renseignement des usagers
- vérification de la complétude du dossier, transmission des consultations, notification au demandeur de la liste des pièces manquantes et /ou de la majoration des délais d'instruction
- examen technique du dossier
- rédaction et transmission d'un projet de décision au maire

Le service propose en outre un conseil aux communes membres et un appui sur les dossiers de précontentieux et de contentieux.



Le coût du service est pris en charge pour moitié par le budget de la Communauté de Communes. La moitié restante est facturée semestriellement aux communes, en fonction du nombre d'actes. Ce coût est destiné à couvrir la totalité des charges du service sur l'année.

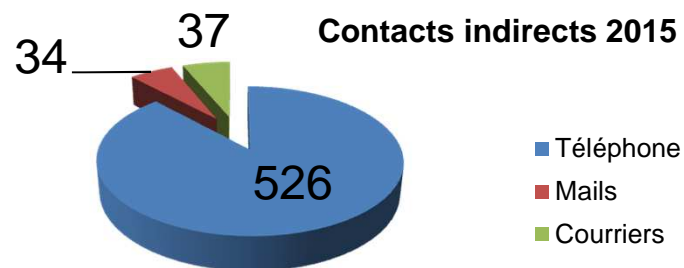
Montant de la participation des communes

Cub	61,00 €
PD	61,00 €
DP	107,00 €
PC	153,00 €
PA	305,00 €

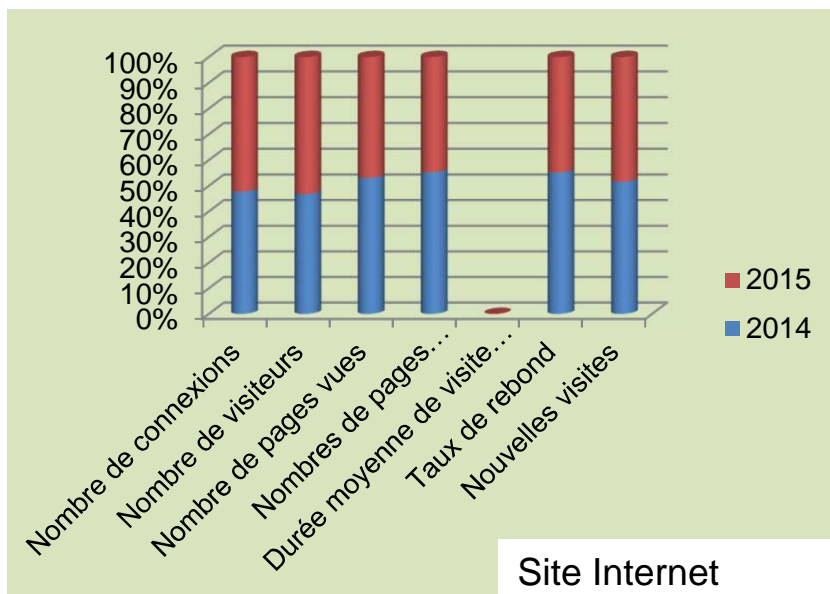
TOURISME

Office de Tourisme à La Ferté Saint-Aubin

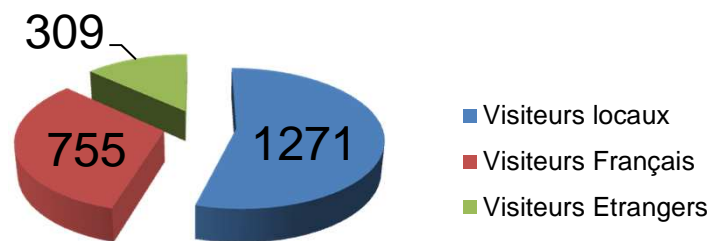
Fréquentation



Communication



Répartition de la clientèle au Guichet



Fréquentation	2014	2015
Visiteurs locaux :	1187	1271
Visiteurs Français :	736	755
Visiteurs Etrangers :	149	309
Total :	2072	2335

Nombre de connexions par mobiles, tablettes et ordinateurs de l'Office en constante augmentation.

Désormais l'Office peut prétendre toucher toutes les tranches d'âges grâce à différents supports:

- Virtuels : Internet, News-letter de l'Office, Facebook, Twitter
- Supports papiers : plaquettes, guide pratique et guide touristique du territoire
- En poussant la porte de l'Office de Tourisme.

Services :

- * Boutique : 1 309 € contre 3 068 € en 2014
- * Cartes de pêche : 123 € (125 € en 2014)
- * Billeterie : 224 € contre 390 € en 2014
- * Expositions : calendrier 2016 complet!

Bureau du Tourisme de Ligny-le-Ribault : La communauté de communes rémunère les agents saisonniers recrutés pour assurer le fonctionnement estival du bureau du tourisme.

Communication et TIC

POINT CYB

Le Point Cyb propose un accès libre et gratuit à Internet et aux outils multimédias en autonomie ou accompagné.

Les Actions du Point Cyb :

L'accueil, libre ou accompagné, à La Ferté Saint-Aubin du Mardi au Vendredi.

Des ateliers d'Initiation à l'Informatique : 1 atelier par semaine sur chaque commune du Canton

Des animations ponctuelles pour les 11-18 ans : « Surveiller son E-Reputation », « Créer des vidéos 3D », « Créer un hologramme pour smartphone », ...

Des animations ludiques au Estivales du Cosson

Fréquentations « Accueil Libre » :

146 inscrits avec une fréquentation de 9 personnes par jour : 1 637 visites pour 181 jours d'ouverture

Le public est davantage en demande de conseil ou d'un accompagnement que de l'utilisation en autonomie (création site internet, document administratif,

rédaction de CV et lettre de motivation).

Le lieu est également visité pour se détendre (jeux, réseaux sociaux, ...).

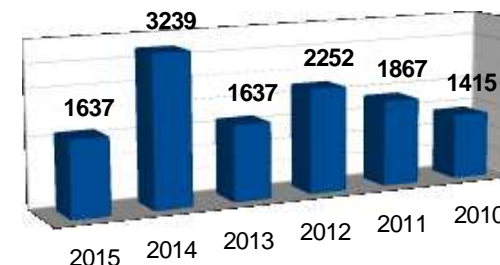
Fréquentations « Atelier d'Initiation à l'Informatique » :

En 2015, il y a eu 131 participants répartis sur les 6 communes actuelles.

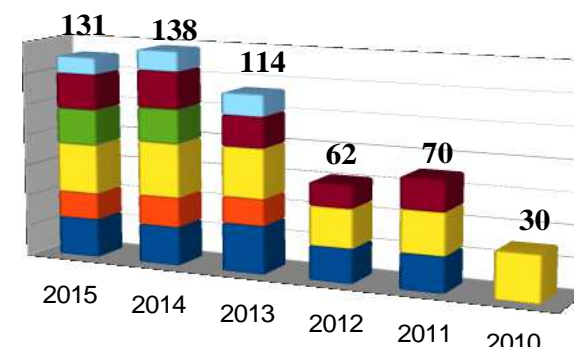
Le nombre d'atelier sur cet période est de 180 (30 ateliers sur chaque commune).

Les principaux thèmes :

Internet, Communications (Mail, Tchat, Vidéo-conférence), Nettoyage et sauvegarde d'un ordinateur, Trier et Modifier des photos, Explication Windows 8 et Windows 10.



Comparatif par année sur le nombre de visite au Point Cyb



Niveau en informatique

■ Débutant

■ Initié



Communication et TIC

Sites Internet

Depuis septembre 2010, la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin est dotée d'un site Internet consultable à l'adresse suivante www.cc-lafertesaintaubin.fr. Ce site détaille la composition et le fonctionnement de la Communauté de Communes et donne des informations sur les communes qui la composent. De plus, il reprend les principales actions menées par la communauté de communes et est mis à jour régulièrement.

La page d'accueil recense l'essentiel des animations du territoire ainsi que les principales actions communautaires (Conseils communautaires, terrains économiques à vendre, ateliers mis en place, réunions d'information...) Pour l'année 2015 ce sont **221 articles** qui **ont été publiés en page d'accueil** (contre 216 en 2014, 237 en 2013 et 188 en 2012). L'information est donc présente dans un volume d'environ 4 articles par semaine en moyenne.

L'agenda recense les manifestations organisées sur le territoire.

Sur le fond et pour que le site soit au plus près des activités communautaires, un certain nombre d'informations évoluent régulièrement (délibérations, modification de la composition du Conseil Communautaire ou du personnel, évolution règlementaire de chaque compétence, nouvelle organisation des transports, ...).



Pour l'année 2015, le site a reçu **13 218 visites** et ce sont **26 369 pages** qui ont été vues. Cette audience est moindre que l'année précédente portée à la fois par l'ouverture du complexe aquatique du Cosson et les élections municipales. Elle représente tout de même une progression par rapport au niveau des années précédentes. Chaque visiteur consulte en moyenne 2 pages par visite et la durée moyenne de la visite est de 1:12 minutes.

	2011	2012	2013	2014	2015
Visiteurs	4 819	5 770	6 363	15 288	13 218
Pages vues	12 609	14 255	17 038	44 596	26 369

Soit pour 2015 une moyenne mensuelle de 1 100 visiteurs et de 2 197 pages vues.

Communication et TIC



Depuis mai 2014, la Communauté de Communes a développé un site spécifique au complexe aquatique du cosson. Ce site est consultable à l'adresse suivante : www.cosson-aquatique.fr.

Il détaille la structure : les différents espaces ainsi que les activités proposées par l'équipe de maitres-nageurs mais aussi les informations diverses (horaires d'ouverture, tarifs, horaires des activités). La mise à jour aisée doit permettre d'informer la clientèle en temps réel concernant les modifications d'ouverture ou les animations ponctuelles.

Depuis sa mise en service, ce site a été visité 107 179 fois.

En parallèle, une page Facebook permet elle aussi d'annoncer les divers évènements ou modifications d'ouverture. Elle porte le nom de « complexe aquatique du cosson » comme la structure. Cette page est suivie par 738 personnes et permet d'atteindre plus de 1 000 personnes selon les publications.



Marchés publics passés en 2015

MARCHES DE TRAVAUX DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	montant TTC
Travaux VRD de création d'une voirie dans la zone Industrielle de Marcilly en Villette	06/07/2015	TPVL	45640	79 210,20 €

MARCHES DE FOURNITURES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Fourniture et acheminement d'électricité des sites profilés de puissance supérieure à 36KVA	09/12/2015	EDF	37206	46 407,00 €
---	------------	-----	-------	-------------

MARCHES DE FOURNITURES DE 90 000 à 207 000 EUROS HT

Fourniture et pose d'une chaudière sur le site du complexe aquatique de la Ferté Saint-Aubin	02/04/2015	HERVE THERMIQUE	45141	91 262,91 €
--	------------	-----------------	-------	-------------

MARCHES DE SERVICES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Entretien des installations d'assainissements non collectif des communautés de communes des Portes de Sologne, Val Sol et Val d'Ardoux	06/11/2015	EAL	45700	marché à bons de commandes suivant BPU
Service de traitement d'eau (lot 01) et de traitement de l'air (lot 02) et production de chaleur de secours pour le complexe aquatique	21/10/2015	HERVE THERMIQUE	45141	27 900€
		VEOLIA EAU	92735	93 168€